

DOCUMENTATION, N° 34

Politique linguistique et création culturelle

Actes du séminaire tenu à Québec, le 10 juillet 1996,
dans le cadre de la rencontre Québec-Catalogne

Québec 

Cette édition a été produite par
le Service des communications
du Conseil de la langue française
800, place D'Youville, 13^e étage
Québec (Québec)
G1R 3P4

Dépôt légal — 1997
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN 2-551-17146-6

© Gouvernement du Québec

Table des matières

Mot de bienvenue de M ^{me} Nadia Brédimas-Assimopoulos, présidente du Conseil de la langue française	5
1. Ouverture	
1.1 <i>M. Lucien Bouchard, premier ministre du Québec</i>	7
1.2 <i>M. Jordi Pujol i Soley, président du gouvernement autonome de la Catalogne</i>	9
2. Langue et création littéraire	
Bref historique de la Catalogne et du catalan. Huit cents ans de littérature catalane. La création littéraire contemporaine.	
2.1 <i>Mise en contexte au Québec par M. André Gaulin, député de Taschereau</i>	15
2.2 <i>Conférencier catalan : M. Oriol Pi de Cabanyes, directeur de l'Institut des lettres catalanes</i>	18
3. Politique linguistique	
La politique linguistique en Catalogne. Bilan de la catalanisation.	
3.1 <i>Mise en contexte au Québec par M. Jean-Claude Corbeil, sociolinguiste</i>	23
3.2 <i>Conférencier catalan : M. Miquel Reniu, directeur général de la politique linguistique</i>	26
4. L'éducation	
L'éducation primaire, secondaire et universitaire. Les mesures juridiques pour garantir l'apprentissage de la langue.	
4.1 <i>Mise en contexte au Québec par M^e José Woehrling, professeur de droit constitutionnel, Université de Montréal</i>	37
4.2 <i>Conférencier catalan : M. Joaquim Aremas i Sampera, chef du Service de l'enseignement du catalan du ministère de l'Éducation</i>	41

5. Les audio/visuels

La radio et la télévision publiques. La télévision privée. La télévision par câble. La radio. Brève référence au cinéma catalan.

5.1 *Mise en contexte au Québec par M^{me} Martine Tremblay, sous-ministre de la Culture et des Communications* 47

5.2 *Conférencier catalan : M. Jordi Vilajoana, directeur général de la Corporation catalane de la radio et de la télévision publiques* 51

6. Clôture

6.1 *Conférencier catalan : M. Joan Pujals, ministre de la Culture du gouvernement autonome de la Catalogne et auparavant ministre de l'Éducation* 55

6.2 *Conférencier québécois : M. Sylvain Simard, ministre des Relations internationales* 57

Mot de bienvenue de M^{me} Nadia Brédimas-Assimopoulos, présidente du Conseil de la langue française

Messieurs les Ministres, Monsieur l'Ambassadeur, distingués invités. En tant que présidente du Conseil de la langue française, je vous remercie d'avoir accepté mon invitation de participer à ce séminaire consacré à la politique linguistique et à la création culturelle en Catalogne. Le séminaire n'aurait pu être organisé sans le concours exceptionnel du ministère de la Culture de la Catalogne. Je tiens à le souligner.

Le rôle du Conseil de la langue française est de conseiller le gouvernement sur l'évolution de la situation du français au Québec et d'en informer la population. À l'aube du troisième millénaire, avec l'ouverture des marchés et la mondialisation de l'information, surtout en langue anglaise, la promotion et la défense du français ne peuvent plus se faire de façon isolée, ni localement. Il nous faut établir des partenariats avec les autres pays de la francophonie. Ainsi, nous avons déjà tenu des réunions de travail avec le Conseil supérieur de la langue française de la France et celui de la Communauté française de Belgique, et nous sommes arrivés à la conclusion que la promotion du français devait s'insérer dans une stratégie plus large de promotion du plurilinguisme et de la diversité culturelle. Il faut donc que les francophones établissent, également, des alliances stratégiques avec des locuteurs d'autres langues.

D'ailleurs, à une conférence intergouvernementale tenue récemment à Turin, on demandait d'inclure, dans les traités de l'Union européenne, le principe du respect des cultures et des langues nationales. De multiples actions en ce sens seront entreprises, ainsi que le recommandait le Club de Lisbonne. La diversité et le pluralisme linguistiques, en effet, ne sont pas des obstacles à la circulation des individus et des biens. Ce sont plutôt l'uniformisation et l'hégémonie qui entravent l'épanouissement des personnes et des sociétés.

Nous estimons que nous avons beaucoup à apprendre des communautés linguistiques qui vivent des situations similaires à la nôtre, comme c'est le cas des Catalans, et que des études de type comparatif nous aideront à approfondir la réflexion sur notre propre condition. Depuis plus de 10 ans, le Conseil de la langue française entretient des relations suivies avec les principaux acteurs de la politique linguistique catalane. L'adoption, en 1983, de la *Loi de la normalisation linguistique* de la Catalogne a spécialement attiré notre attention. Cette loi nous a paru présenter de nombreuses similarités avec notre propre *Charte de la langue française*. Dans les deux cas, il s'agit, en effet, d'un projet complet d'aménagement linguistique qui vise à assurer à ces deux langues des conditions normales d'utilisation dans la vie publique. Tout naturellement, des liens se sont établis avec nos collègues; des visites ont eu lieu de part et d'autre, et nous avons échangé une importante documentation sur la sociolinguistique et l'aménagement linguistique. Des experts catalans ont collaboré à certaines de nos

publications et nous ont aidés à approfondir nos réflexions sur des thèmes comme la crise des langues ou les aspects politiques et juridiques de l'aménagement linguistique.

Parallèlement, mon prédécesseur, M. Michel Plourde, ainsi que plusieurs membres et chercheurs du Conseil, ont apporté leur collaboration à leurs collègues catalans à l'occasion de colloques ou dans des publications scientifiques. La coopération entre le Québec et la Catalogne est très importante pour nous, car l'expérience catalane d'aménagement linguistique est, sous plusieurs aspects, celle qui se rapproche le plus de notre propre expérience. D'ailleurs, j'ai l'honneur de vous annoncer que la présence à Québec de la délégation du gouvernement catalan a permis d'officialiser nos relations en matière d'aménagement linguistique, dans le cadre d'un accord qui sera signé plus tard aujourd'hui.

Le séminaire, qui sera inauguré officiellement à l'instant par le président de la *Generalitat* de la Catalogne et le premier ministre du Québec, a pour objectif de comparer les expériences catalanes et québécoises dans divers domaines de la vie culturelle.

La société catalane et la société québécoise ont une tradition et une culture très riches, et nous avons donc dû procéder à des choix difficiles parmi les thèmes qui auraient pu faire l'objet d'un traitement dans une demi-journée. Nous en avons retenu quatre : la création littéraire, la politique linguistique, l'éducation et les médias audiovisuels.

Comme nous tenions à présenter ces thèmes dans une perspective de comparaison, il nous a semblé que la meilleure formule pourrait consister à demander à un expert québécois de faire une brève mise en contexte avant de laisser plus longtemps la parole aux conférenciers catalans.

1. Ouverture

1.1 *M. Lucien Bouchard, premier ministre du Québec*

Monsieur le Président, Monsieur l'Ambassadeur, Messieurs les Ministres et les Députés, Madame la Présidente du Conseil de la langue française, Mesdames et Messieurs. Je suis fier d'accueillir nos amis catalans dans l'un des plus anciens parlements du monde. Tout à l'heure, vous aurez l'occasion de visiter le salon bleu, qui est le salon de l'Assemblée nationale, où vous pourrez admirer la toile de Charles Huot illustrant l'un des premiers débats de notre Parlement, en 1792. Ce débat portait sur la question de savoir si la langue française aurait droit de cité au Parlement du Bas-Canada.

Au Québec, comme en Catalogne, la défense de la langue a été un thème constant de notre histoire. Le Québec et votre pays, Monsieur le Président, ont beaucoup en commun. Nous l'avons noté tout au long de votre séjour. Nous parlons deux langues issues du latin. Nous partageons, pour une part, un même patrimoine culturel et religieux et, pour nous comme pour vous, la langue est au coeur de la définition de l'identité culturelle.

Comme vous, nous devons aussi trouver les moyens d'établir des rapports conviviaux avec deux autres grandes langues de civilisation : le castillan, dans un cas; l'anglais, dans un autre. Les Québécois, en Amérique du Nord, les Catalans, en Europe, sont des peuples qui ont fait la preuve de leur capacité et de leur volonté de traverser les siècles. Le Québec et la Catalogne manifestent le même souci et la même détermination de protéger et d'illustrer leur langue et sont héritiers d'une longue tradition.

Plus de deux siècles avant l'arrivée de Jacques Cartier, Ramón Llull, celui que nous appelons en français Raymond Lulle, écrivait en catalan une oeuvre majeure de la pensée européenne, l'*Ars Magna*. Au Moyen âge, la Catalogne avait déjà acquis un grand prestige politique et culturel. De nos jours, outre le champ littéraire, c'est aussi dans le domaine des arts que les Catalans s'illustrent. Le Musée du Québec a accueilli, ces dernières semaines, une exposition d'oeuvres importantes d'artistes catalans du XX^e siècle, et non les moindres : Picasso, Miró, Dalí, Gaudí, Tàpies et d'autres.

Depuis la restauration du gouvernement autonome de la Catalogne, de nombreux Québécois ont suivi avec intérêt l'évolution de la nation catalane. La détermination des Catalans de redonner à leur langue sa place dans la vie courante de leur société ne pouvait que susciter la sympathie des Québécois. D'ailleurs, votre *Loi de la normalisation linguistique* de 1983 n'est pas sans présenter de nombreuses similarités avec notre propre *Charte de la langue française*.

Nous avons compris que les langues pouvaient constituer une richesse et qu'il était possible d'établir, dans le respect et la dignité, des rapports harmonieux entre elles. C'est le sens des projets d'aménagement linguistique que nous avons élaborés et qui ont pour

objectif de redonner à nos langues des espaces où elles puissent être utilisées dans la vie de tous les jours.

Nous nous sommes pourvus des moyens de mettre en oeuvre nos politiques linguistiques et nous nous sommes dotés des institutions nécessaires. Chez nous, Office et Conseil de la langue française; chez vous, une Direction générale de la politique linguistique, un Conseil social de la langue catalane et un Institut d'études catalanes. Et, chez nous comme chez vous, une banque de terminologie.

Tout récemment, vous avez systématisé les mesures d'application de votre politique linguistique dans un plan général qui est un modèle du genre puisqu'il couvre toutes les situations d'emploi de la langue dans la vie sociale. De notre côté, nous avons senti le besoin de dresser le bilan de la francisation et d'actualiser notre politique linguistique pour donner un nouveau dynamisme à la francisation, particulièrement à Montréal.

Nous avons publié un projet d'énoncé de politique linguistique, qui s'accompagne d'un train de mesures visant la promotion du français dans tous les secteurs de la vie publique. C'est un document que nous soumettrons à la consultation publique le mois prochain à l'occasion d'une commission parlementaire.

Malgré les vicissitudes de leur histoire, les Catalans et les Québécois ont donc su conserver leur identité et leur langue. Au Québec, nos ancêtres ont dû se battre constamment pour réaffirmer leur volonté de vivre en français. Nous savons que le XX^e siècle a été chez vous fertile en événements douloureux et que vous-même, Monsieur le Président, avez dû personnellement payer un lourd tribut pour la défense de votre langue et de vos idéaux démocratiques.

Mais, sans oublier nos luttes anciennes, nous voulons les dépasser et nous orienter résolument vers l'avenir. Catalans et Québécois, nous faisons désormais face au défi de maintenir notre langue et d'affirmer notre identité culturelle tout en nous intégrant à de plus vastes ensembles économiques. Nous savons que la survie de la langue française en Amérique du Nord, de la langue catalane en Europe, sera toujours un défi. Nous savons que notre situation sera toujours fragile et que rien ne sera jamais acquis, mais nous ne voulons pas d'un repli frileux sur nous-mêmes, car cela signifierait nous couper de tout progrès culturel aussi bien qu'économique. Nous voulons nous inscrire de façon dynamique dans les grands ensembles économiques qui sont en voie de formation.

Le Québec a été l'un des principaux promoteurs de l'Accord de libre-échange nord-américain. Monsieur Pujol, nous savons que vous êtes un Européen convaincu, ouvert aux courants internationaux les plus innovateurs. Vous y avez apporté une contribution importante en montrant que la Catalogne pouvait conserver son identité tout en s'inscrivant dans l'Union européenne et en s'ouvrant sur le monde. Pour notre part, nous

souhaitons pouvoir mettre en commun nos expériences de consolidation de nos identités et d'ouverture à la mondialisation. Il est normal que les sociétés, tout comme les individus, se regroupent en fonction de leurs références culturelles et de leurs intérêts communs.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, j'ai l'honneur de déclarer ouvert le Séminaire Québec-Catalogne sur la politique linguistique et la création culturelle.

1.2 M. Jordi Pujol i Soley, président du gouvernement autonome de la Catalogne

Monsieur le Premier Ministre, Mesdames, Messieurs. Peut-être que la contribution que je peux faire à l'ouverture de ce séminaire sur la création culturelle et la politique linguistique, c'est d'expliquer aux Québécois quelques aspects de ce qu'a été l'histoire et de ce qu'est la situation aujourd'hui de notre langue catalane, parce que c'est une situation et c'est une histoire qui sont très, très, très différentes de ce qu'a été l'histoire de la langue française en Amérique et de ce qu'est, même aujourd'hui, sa situation. Alors, je vous dis ça tout simplement pour comprendre, n'est-ce pas.

Chez nous, notre langue a subi 250 ans de persécution, ce qui n'a pas été le cas du français au Québec. Il y a quelques Québécois, j'ai rencontré quelques Québécois... Vous ne savez pas qu'est-ce que c'est, une vraie persécution linguistique, vous ne le savez pas, et heureusement pour vous. Mais, pendant 250 ans — pas aujourd'hui — il y a eu cette persécution, c'est-à-dire juste après la perte de nos libertés nationales et de l'État confédéral, pour ainsi dire, qui était celui de l'Espagne jusqu'en 1714. Il y a une ordonnance du roi qui dit : il faut que le catalan disparaisse, mais il faut le faire, il dit, sans que les gens ne s'en rendent compte; en espagnol, c'était... sans que les gens ne s'en rendent compte, n'est-ce pas. Ça, c'est déjà au XVIII^e siècle et ça a duré, avec des intervalles très brefs, jusqu'à il y a 20 ans.

Par conséquent, pendant toutes ces années — toutes ces années, ça veut dire tous ces siècles — nous n'avons pas eu d'enseignement en catalan, c'était interdit. Chez vous, par exemple, l'enseignement a toujours été en français, et quand vous avez créé l'Université Laval, je pense que c'était en 1852, c'était en français, et vos journaux ont été toujours en français. Et s'il y avait des journaux anglais, c'était parce que vous vouliez avoir des journaux anglais, parce que la conscience québécoise était assez forte, peut-être, à un certain moment, mais pas parce qu'il y avait une interdiction d'avoir des journaux français. Et quand la radio est arrivée, avec sa très grande force de diffusion, vous l'avez eue en français, et la même chose avec la télévision, et avec l'administration.

Je vais vous raconter une anecdote à propos de l'administration. Il y a 24 ans, 24 ans seulement, j'ai refusé moi, moi et ma femme nous avons refusé d'enregistrer notre dernier enfant parce que nous ne pouvions pas enregistrer le prénom en catalan. Nous avons refusé, et ça a duré deux ans, n'est-ce pas, deux ans. Finalement, après deux ans,

après beaucoup de démarches, un juge nous a appelés et nous a fait démontrer que notre enfant était un garçon et pas une fille, pour savoir si vraiment le nom correspondait et, finalement, nous avons pu l'enregistrer avec son nom en catalan. Il y a 22 ans, 24 ans, 22 ans après ces deux années. Bon, quelques années plus tard, quand a commencé la transition pour intégrer l'Espagne, le ministre de l'Intérieur, c'était M. Fraga, qui connaissait cette anecdote parce que je la lui avais même racontée quand je lui ai demandé s'il allait changer ça, il m'a téléphoné un jour et il m'a dit : «Écoutez, Pujol, on vient de finir le Conseil des ministres — c'était le premier Conseil des ministres de la monarchie, c'était après la mort de Franco — et nous avons décidé que, dès aujourd'hui, on peut enregistrer les enfants en catalan. Je vous le dis parce que je suis sûr que vous et votre enfant vous avez lutté pour ça, là. Alors, votre prochain enfant...» J'ai dit : «Écoutez, Monsieur le Ministre, cette décision arrive trop tard pour moi au moment présent.»

Bon, mais, en tout cas, ça vous donne une idée, n'est-ce pas, je suppose que ça vous choque beaucoup, ici. Et les noms des villages, n'est-ce pas, ici; toujours Sainte-Famille a été la Sainte-Famille. Personne n'a osé ou n'a pensé que ça devait être traduit par *The Holy Family* non, alors, Sainte-Famille, n'est-ce pas. Et les Sacré-Coeur, tous ces villages que vous avez avec des noms tellement, tellement, tellement catholiques, bon, les Sacré-Coeur ça a été tous des Sacré-Coeur et Saint-Jacques était Saint-Jacques, et Saint-Jean était Saint-Jean, et personne n'a cru ou pensé qu'il fallait traduire ça par *Saint-John*, n'est-ce pas?

Écoutez, en Europe, ce n'est pas le seul cas, parce qu'il y a eu beaucoup de langues qui ont vécu, pendant des siècles, dans cette situation : le lituanien vis-à-vis du polonais et du russe; le tchèque vis-à-vis de l'allemand; le slovène vis-à-vis de l'allemand ou de l'italien; le flamand vis-à-vis du français; le français vis-à-vis de l'italien en Vallée d'Aoste, et il y a très souvent cette volonté d'anéantissement de la langue minoritaire et de la culture minoritaire.

Je me souviens, Monsieur le Premier Ministre — c'est une autre petite anecdote personnelle et familiale, avec la permission de ma femme — quand nous nous sommes mariés, nous avons fait notre voyage de noces dans le nord de l'Italie. Nous avons visité la Vallée d'Aoste et, bien que c'était notre voyage de noces, j'en ai profité pour me renseigner sur la situation du français en Vallée d'Aoste. À l'époque, il y avait un président qui s'appelait Caveri, un homme italien, mais très francophone et très francophile, n'est-ce pas, et très autonomiste surtout. Bon, je veux dire, partout ça a existé, évidemment, mais dans le cas des Catalans, ça a été spécialement grave jusqu'à très récemment.

Il y a une autre question que vous devez connaître pour comprendre que notre politique linguistique peut s'inspirer, dans beaucoup d'aspects, de votre politique linguistique, et en tout cas nous sommes très intéressés à avoir ces rapports et cette collaboration, mais il y a des questions qui la font différente. Nous avons été, depuis

longtemps, depuis la fin du XVIII^e siècle, en tout cas pendant tout le XIX^e siècle jusqu'à aujourd'hui, la partie ou une des parties, ça dépend du degré de modestie que nous voulons appliquer à cela, la partie ou une des parties les plus dynamiques de l'État espagnol, du point de vue économique : croissance, création d'emplois, etc. Ça veut dire que nous avons reçu beaucoup d'immigration, et une immigration qui arrive avec la sensation, avec la réalité qu'il est toujours dans son État — dans le même État — et, par conséquent, pour eux, c'est une surprise de dire : Non, non, écoutez, il faudrait ici aussi apprendre le catalan.

Je sais que vous avez un peu ce problème différent, mais avec des proportions différentes aussi, pas aussi grandes, n'est-ce pas. Vous avez par exemple - j'en parlais avec M. le premier ministre - ce besoin de convaincre les allophones qu'ils doivent avoir, finalement, une conscience québécoise, comme celle de ceux qui sont ici depuis le XVII^e siècle. Mais ce n'est pas toujours tellement facile, n'est-ce pas, ça; chez vous aussi, et chez nous aussi.

Nous avons cette immigration qui est très massive, qui a été très importante, et tout cela est devenu spécialement dangereux. Je vous prie, Monsieur le Premier Ministre, de m'excuser si je fais un discours un peu trop long; je m'excuse auprès de vous et auprès de Jolicoeur, surtout auprès de Jolicoeur.

Mais, écoutez, j'ai l'occasion de vous raconter ça et peut-être que ça peut vous intéresser. En tout cas, si nous ne le faisons pas aujourd'hui, peut-être qu'on ne le racontera jamais, n'est-ce pas? Alors, c'est une occasion unique pour vous, et surtout pour moi, de vouloir raconter.

Naturellement, tout ça était, spécialement pendant les 40 ou 50 dernières années... juste voir les années de la dictature de Franco. C'était une dictature avec une totale et complète volonté d'anéantissement et je vous répète cette anecdote du pronom.

Une autre anecdote, par exemple : Pendant les années 40, si on faisait une participation de mariage en catalan, M^{me} et M. Untel participent au mariage de leur fille, etc., et on le faisait en catalan et il est arrivé très souvent qu'on a été puni, avec une amende. Et si on ne payait pas l'amende, on allait en prison; c'était dans les années 40; ce n'est pas tellement loin.

Bon, et surtout ce qui est important, c'est que, pendant ces années, nous avons reçu... parce que le dynamisme économique de la Catalogne a été très fort. Par contre, jusqu'aux années 60, le dynamisme espagnol a été faible. Après les années 60, le dynamisme espagnol a été aussi fort qu'il l'est aujourd'hui. Nous avons eu aussi une grande quantité d'immigration et, pendant ces années, nous n'avions ni l'école — absolument pas — ni l'administration, ni la radio, ni la télévision, et c'étaient des années pendant lesquelles nous n'avions aucun instrument utile pour travailler, pour intégrer les gens qui venaient d'en dehors.

D'ailleurs, une autre question que vous comprenez bien : toutes ces langues, le lituanien, par exemple. Vous savez, en Lituanie, il y a un statut dédié aux mères lituaniennes, parce que ce sont elles, disent les Litvaniens, qui ont sauvé la langue, parce que ce sont elles qui, à la maison, parlaient le lituanien aux enfants.

Mais ça, on pouvait le faire quand il n'y avait ni école publique, ni école obligatoire. Comme l'administration était faible, comme les gens n'avaient pas besoin d'aller souvent à l'administration, quand ils ne dépendaient pas de leurs rapports avec l'administration pour la santé, pour l'enseignement, pour les pensions, etc., quand il n'y avait pas de radio, quand il n'y avait pas de journaux, quand il n'y avait pas... Bon. Tous ces moyens, tous ces médias qu'il y a aujourd'hui, la mère lituanienne aurait été probablement impuissante vis-à-vis de la radio, de la télévision, de l'administration, de la politique, tous en russe, par exemple; elle l'aurait été. Malgré tout, ils ont tenu pendant ces dernières 40 années. Mais ça a été déjà beaucoup plus difficile.

Voilà donc... et alors, nous sommes arrivés à la démocratie avec les besoins de résoudre ça, n'est-ce pas. Je dois dire que, chez nous, il y a une chose très positive, c'est que, par exemple, les gens qui sont venus d'en dehors de la Catalogne ont eu, en général, une attitude compréhensive, c'est-à-dire qu'ils auraient pu dire : «Écoutez, la législation dit qu'il n'y a qu'une langue, le castillan. Nous sommes protégés politiquement. Nous sommes une quantité importante. Nous n'avons pas à faire un effort». Ils n'ont pas fait ça. Ils ont démontré, la grande majorité, une sensibilité dont moi, président de la Catalogne, je les remercie toujours vivement et avec émotion et, aussi, très publiquement quand je peux le faire, n'est-ce pas, et, heureusement, nous avons réussi aussi à faire une très bonne «convivence». Nous, en Catalogne, on définit toujours comme Catalan celui qui vit et travaille en Catalogne et veut l'être. Nous avons évidemment toujours fait une définition basée sur le *jus solis*, le droit du sol, et pas sur le *jus sanguinis*, le droit du sang. Et je dis souvent : écoutez, notre pays doit être le pays de nos enfants et de nos petits-enfants, pas tellement, sauf quelquefois, le pays de nos ancêtres seulement.

Chez vous, par exemple, on peut parler d'une façon différente et on doit parler d'une façon différente. Nous aussi, nous faisons référence toujours à l'histoire, à notre passé historique. Mais du point de vue de la définition personnelle, nous avons besoin de faire surtout appel à l'avenir. Nous devons être le pays de l'avenir et pas tellement le pays du passé, et nous devons introduire dans la définition nationale catalane, qui a une composante linguistique très, très, très, très importante et, dans un certain sens, on pourrait dire, en tout cas, linguistique et de conscience historique, mais une conscience civique d'avenir très importante.

Et voilà pourquoi notre politique, par exemple, du point de vue... Je m'excuse une nouvelle fois, Monsieur le Premier Ministre, d'être un peu trop long, mais c'est pour que vous compreniez... Voilà pourquoi nous sommes partisans d'un seul réseau scolaire — tandis que, chez vous, vous êtes partisans de deux réseaux scolaires, n'est-ce pas — parce que nous avons besoin de refaire, pour ainsi dire, l'unité du peuple catalan.

Nous avons besoin de refaire cette unité dans le sentiment, dans la conscience, dans le sens de l'appartenance à une collectivité catalane. Et ça, il faut commencer à l'école en mélangeant; c'est-à-dire que nous devons mélanger les gens. Ce qui est bon pour nous, ce sont les mariages mixtes, n'est-ce pas, pour ainsi dire : des gens qui sont d'origine espagnole et des gens qui sont d'origine catalane, c'est ça que nous devons faire. Et heureusement, ça marche; plus lentement que ce que nous désirons, mais ça marche. Ça marche et nous avançons, nous gagnons du terrain.

À travers cette politique, il faut que le catalan récupère le terrain et redevienne — il l'est déjà dans quelques aspects — la langue pour ainsi dire majoritaire ou prioritaire ou principale. Il y a deux langues officielles chez nous, mais il faut que le catalan récupère cette position principale. Et, petit à petit, nous le faisons, mais nous devons le faire dans cette ambiance d'une bonne «convivence», n'est-ce pas, et de création de lieux de vie, par exemple à l'école, de lieux de rencontre, de lieux de fusion, autant que possible présidée par cette récupération de notre langue.

Voilà donc ce que je voulais vous raconter, et je répète que je vous prie de m'excuser d'avoir abusé de votre patience et de votre attention. Il y a encore une autre différence entre votre situation et la nôtre, n'est-ce pas. C'est que, excusez-moi, mais il y a une autre différence encore : c'est que le français se confronte avec une langue qui est très importante, très, très, très, très importante, l'anglais, mais en tout cas, le français est toujours une langue très importante; tandis que nous, Catalans, nous parlons la langue qui est la plus importante pour nous, plus que le castillan, plus que le français, plus que l'anglais, parce que c'est la nôtre et c'est celle qui est le nerf de notre existence comme pays, mais, évidemment, c'est une langue minoritaire. Voilà notre fait qui nous oblige, nous, à un effort très, très, très, très considérable. Je le répète, nous sommes satisfaits de ce que nous avons fait pendant ces dernières années, pas seulement du point de vue de la reconquête, pour ainsi dire, de terrain par le catalan, mais aussi parce que ça a pu être fait dans une ambiance positive, «conviventielle», n'est-ce pas, de concorde, c'est-à-dire d'approfondissement de ce qui est, de ce qui peut être l'unité profonde du peuple catalan, c'est-à-dire des 6 millions de citoyens catalans, des 6 millions; pas des 3 millions, 4 millions, 5 millions, plus ou moins, catalanophones, mais aussi des 6 millions, de tous les Catalans, des 6 millions de Catalans.

Voilà. Et c'est évidemment, tout ça, une question technique, et c'est pourquoi Monsieur le Premier Ministre nous rappelait quelques-unes des réussites, parce que ça a bien marché ici, au Québec, mais aussi chez nous, en Catalogne. Maintenant, il y a les pays de l'Est qui ont besoin, aussi, de récupérer un peu leur situation de leurs problèmes linguistiques, qui viennent nous demander des conseils; de l'Est de l'Europe je veux dire. Ils ont subi, aussi, cet étouffement, par exemple de la part du russe, pendant beaucoup d'années. Bien là, nous avons, vous surtout, et nous aussi, plus modestement, mais nous avons quelques apports, quelques soutiens à apporter du point de vue technique.

Mais c'est évident, c'est évident que, finalement, cette question, c'est une question de volonté politique et de volonté d'être, et de volonté de surveiller notre identité, et de la surveiller, et nous essayons de le faire d'une façon aussi conviviale, aussi pacifique évidemment, et finalement, aussi positive et constructive que possible.

Je répète, et je vous remercie de votre attention, de votre patience, et je m'excuse.

Merci beaucoup.

2. Langue et création littéraire

2.1 *Mise en contexte au Québec et présentation du conférencier catalan par un représentant du Québec : M. André Gaulin, député de Taschereau*

M. André Gaulin est député de Taschereau depuis 1994. Docteur en lettres, il a enseigné à plusieurs paliers, à tous les niveaux d'enseignement, y compris au niveau universitaire à l'Université Laval, ici, à Québec. Il est coauteur de plusieurs publications et a donné des cours et des conférences dans plusieurs pays sur la littérature et la culture québécoises.

Monsieur de Cabanyes, distingués invités, chers colloquistes. Mise en parallèle avec celle de la Catalogne, l'histoire du Québec est brève. Cependant, ses quatre siècles de feu et lieu en sol d'Amérique lui donnent une sorte de droit d'aînesse sur ces terres neuves sises entre la *Mater Europa*, comme dit Jean-Éthier Blais, et le Cathay et le Cipango.

Issue de la France, l'un des plus peuplés pays de l'Europe d'alors, la Nouvelle-France s'est formée à partir de 10 000 immigrants qui ont, comme Samuel de Champlain, leur illustre inspirateur, traversé les mers et marqué un pan de continent, pour reprendre Louis Hémon, plus particulièrement pour habiter la Vallée du Saint-Laurent, au sujet duquel le poète exilé et malheureux Octave Crémazie écrit, en 1858 : «Heureux qui le connaît, plus heureux qui l'habite, et ne quittant jamais, pour chercher d'autres cieux, les rives du grand fleuve où le bonheur l'invite.»

À un siècle et demi de distance, dans ce rapport dialogique de l'écriture québécoise, Gilles Vigneault fait écho à Crémazie en traduisant, lui aussi, l'épouvantable solitude où l'on «parle d'abord pour s'entendre». Comme chez le Crémazie des *Lettres à Casgrain*, le coureur des bois chantait pour oublier qu'il est seul. Ce texte marque la poésie sonorifiée de Vigneault : «Les gens de mon pays, ce sont gens de parole et gens de causerie qui parlent pour s'entendre et parlent pour parler.»

Cette tradition orale dans le pays à faire, *Fer pais*, s'inscrit selon un modèle particulier nommé «régime seigneurial», qui va profondément marquer le paysage québécois en lui donnant, du haut des airs, l'allure d'une catalogne, «une étoffe traditionnelle née de l'assemblage d'une trame de tissus de couleurs variées sur une chaîne de coton», selon la définition de Jean Provencher. En le prenant plus à ras du sol, au XVIII^e siècle, c'est l'admirable carte du cartographe du roi, Gédéon de Catalogne.

Les historiens ont-ils assez insisté sur l'importance structurante du régime seigneurial et, partant, du régime français? Certes, Marcel Trudel l'a fait remarquablement, mais c'est peut-être la fréquentation de l'imaginaire québécois sur près

de deux siècles qui permet de mieux sentir l'espace social de ce régime, la trame de la société nouvelle qui naît en contexte de grands espaces et de saisons fortement marquées. On y note le plaisir du langage, le goût de conter et de chanter, la force de solidarité de la corvée qui donnera un aspect fortement coopératif à l'avenir collectif.

Un grand malheur arrive pourtant avec la flotte de Wolfe, en 1759, et une petite bataille fait basculer la Nouvelle-France dans le giron de l'Angleterre, un pays qui a toujours cru et dit que l'Amérique du Nord lui revenait comme naturellement, même si les colons français avaient marqué le continent jusqu'au golfe du Mexique et jusqu'au Pacifique. L'empire insulaire, fort d'une flotte puissante, l'emportait sur un pays hexagonal aux nombreuses frontières à défendre.

En principe, c'en était fait de cette colonie qui avait unifié le français sur son territoire et qui perdait, du coup, avec le Traité de Paris, son administration, son commerce et son industrie pour ne garder que l'agriculture. Pourtant, l'histoire en décida autrement, par la volonté toujours affichée des habitants de descendance française et par leur cohésion sociale renforcée par de nombreux métissages. Londres dût transiger avec ses sujets, soit pour contrer la révolte étasunienne, ce qui donne l'Acte de Québec de 1774, soit pour répondre à la demande conjugée des colons anglais qui veulent échapper à la majorité française, d'une part, ou des colons français qui, dans la foulée de 1789, veulent un gouvernement élu, d'autre part, ce qui donne l'Acte constitutionnel de 1791. Celui-ci est un pas vers la reconnaissance des deux Canada, ce vers quoi reviendra la Constitution du *Dominion of Canada* de 1867, en plus obscur, après une tentative infructueuse d'assimilation des francophones sous le gouvernement de l'Union de 1840.

Un Canada de deux nations eût sans doute été viable, mais ce *Dominion of Canada* de 1867 est un immense quiproquo. Il est d'ailleurs accepté de justesse et avec refus de l'entériner par référendum parce que plusieurs Québécois de l'époque le voient comme un lieu d'inégalité. La province de Québec n'y est finalement qu'une enclave bilingue d'un pays qui se fait dans l'unilinguisme anglais. Là où d'autres provinces auraient pu naître françaises – le Manitoba, par exemple – le droit aux écoles françaises est révoqué.

Tout cela finit par conduire le Québec, au fil des ans, à la Révolution tranquille de 1960, son *Fer politica* à elle, et qui va lui redonner ses leviers économiques, sa modernité politique pendant que, culturellement, ce Québec accède à ce que l'on a appelé l'âge de la parole.

Une génération entière d'hommes et de femmes, de toutes tendances politiques ou esthétiques, ont présidé à cela. Le Québec s'est construit dans le Canada, disent certains hommes et femmes politiques du Québec; grâce au Canada, nous disent certains hommes et femmes politiques du pouvoir fédéral surtout; malgré le Canada,

disent encore beaucoup d'hommes et de femmes politiques au pouvoir à Québec ou dans l'opposition à Ottawa.

C'est de ce côté que penche une majorité de celles et de ceux qui font ou expriment la culture au Québec. Les poètes, en particulier, comme le Jacques Breault de *Mémoire* ou le Paul Chamberland de *L'afficheur hurle*. Plus que les autres et, à titre exemplaire, renversant la dépossession d'un Émile Nelligan, ce poète si musical du début du siècle, Gaston Miron revendique le rapaillement de *l'homo quebecensis*. Son essai bref et capital de ses *Notes sur le non-poème et le poème*, ses essais comme *Aliénation délirante*, *Un long chemin* et *Décoloniser la langue* ont dégagé l'horizon identitaire de toute une société.

Pendant que le romancier et essayiste André Langevin, prix Liberté 1970, demande si parler français est une forme d'extrémisme, que Jacques Ferron joue sur l'humour pour séparer la vie de la folie, *L'amélanchier*, *Les roses sauvages* ou pour faire un procès équitable à une religion d'ici souvent vorace, *Le ciel de Québec*, pendant qu'Anne Hébert et Marie-Claire Blais sondent la noirceur de l'errance, Gaston Miron atteint les frontières du «mal-confort» historique, interroge son univers collectif dans un rapport dialectique, le dedans vécu exclusivement contre le dehors aliénant et altérant :

poème, mon regard,
j'ai tenté que tu existes,
luttant contre mon irréalité dans ce monde

Nous en sommes là aujourd'hui, encore complément du Canada – un Canada qui a amendé sa constitution sans nous et contre nous en 1982 – plutôt que sujets de notre histoire actant dans la communauté des nations.

Lors du dernier référendum d'octobre 1995 sur la souveraineté-partenariat, un demi de un pour cent seulement, une légère majorité de Québécois et de Québécoises, ont pensé qu'il n'est pas nécessaire d'avoir tous nos pouvoirs normaux pour exercer notre statut de nation. Certains d'entre eux et elles pensent d'ailleurs que nous ne sommes ni une nation, ni une société distincte.

Qu'en est-il maintenant que le Canada, loin de reconnaître le Québec pour ce qu'il est, est plutôt tenté par la manière forte, celle du juge ou du cow-boy? Nous sommes quand même toujours nombreux à faire en sorte que le Québec, pays français, terre d'ouverture, devienne bientôt son propre répondant dans le dialogue des nations libres.

Quand, en 1949, Félix Leclerc partait pour la France avec une trentaine de chansons, sur l'invitation de Jacques Canetti, il emportait avec lui *L'hymne au printemps*. Cette chanson paysanne, quand il est mort, le poète, en 1988, ses compatriotes, très nombreux, la chantaient sur la place Royale près de Notre-Dame-des-Victoires. En moins de 50 ans, elle était devenue une chanson politique :

«Quand mon ami viendra par la rivière au mois de mai, après le dur hiver, je sortirai bras nus dans la lumière et lui dirai le salut de la terre.»

Vous me permettez de chanter le reste :

«Les bourgeons sortent de la mort,
Papillons ont des manteaux d'or,
Près du ruisseau sont alignées les fées,
Et les crapauds chantent la liberté.»

2.2 Conférencier catalan : M. Oriol Pi de Cabanyes, directeur de l'Institut des lettres catalanes

M. Oriol Pi de Cabanyes a été professeur de littérature catalane des XIX^e et XX^e siècles à l'Université de Tarragone. Il a également été professeur de langue catalane à l'École de professorat de l'Université autonome de Barcelone. De 1982 à 1984, il a dirigé le Musée de la Fondation Balaguer de Villanova, spécialisé dans l'art du XIX^e siècle. De 1984 à 1988, il fut directeur des Relations culturelles du gouvernement autonome de la Catalogne. Membre dans la clandestinité du Centre catalan du Pen Club, il a été promoteur et membre du premier comité directeur de l'Association d'écrivains en langue catalane, créée après le franquisme. Depuis 1988, il dirige l'Institut des lettres catalanes, organisme autonome du gouvernement de la Catalogne, à laquelle participent toutes les associations d'écrivains de la Catalogne; on me dit qu'il y en a quatre.

M. de Cabanyes est un écrivain connu; il a une vingtaine d'ouvrages à son crédit. Il a reçu de nombreux prix littéraires : en 1971, il a publié le livre *La génération littéraire des années 70*; il a également publié trois romans, dont *Offrez des fleurs aux rebelles qui échouèrent*, pour lesquels il a remporté de nombreux prix; il est également l'auteur d'un ensemble de récits : *Neuvaine d'âmes* (1978) et *Livres d'heures* (1980), qui offrent son témoignage de la transition à la démocratie et à l'autonomie dans la Catalogne de l'après-franquisme des années 1975 à 1978. Il a publié des études sur l'histoire littéraire et son livre *Repenser la Catalogne* est un essai de philosophie politique sur le catalanisme qui a également eu un prix littéraire. Son dernier livre, *Dans le beau nord glacé*, qui a également reçu un prix, est un livre de voyages sur le nord de l'Europe.

Depuis 1984, il appartient à *Convergencia Democràtica de Catalunya*, un parti national catalan. Voici donc M. de Cabanyes.

Madame la Présidente, Monsieur Gaulin, Mesdames, Messieurs. La langue catalane vient du latin, de même que le français. C'est une langue dérivée de l'ancienne langue romaine. Elle est née entre l'Hispanie et la Gaule, lentement et progressivement,

après la chute de ce grand empire méditerranéen, au V^e siècle de notre ère, et l'on pense que les changements décisifs pour que le catalan se constitue comme une langue spécifique se sont produits aux VII^e et VIII^e siècles, c'est-à-dire à l'époque appelée en Europe le haut Moyen âge.

Du point de vue philologique, on peut dire qu'elle constitue une sorte de transition entre l'espagnol et le portugais, d'une part, et le français et la langue d'oïl de l'autre. Mais elle ressemble davantage à l'ancienne langue d'oc, la langue historique de la France méridionale. Nous pouvons donc affirmer que si les langues romanes sont soeurs, la langue catalane et la langue occitane sont jumelles. Cependant, le catalan a évolué plus que l'occitan, mais moins que le français, par exemple, de sorte qu'un texte comme *Les serments de Strasbourg*, cité comme l'un des plus anciens témoignages du français, est facilement compréhensible pour un Catalan actuel, mais il ne l'est pas pour un Français. Le catalan aurait pu rester à tout jamais une langue faible, facilement assimilable, s'il n'avait été l'expression d'une communauté bien solide ayant son propre pouvoir centralisé à Barcelone.

Les historiens ont daté le premier texte catalan connu à 1140. Il s'agit d'une traduction en latin vulgaire d'un code législatif, le *Forum judicum* ou «Livre des jugements». Encore au XII^e siècle, nous avons aussi les *homilies d'Organya*, un recueil d'homélies préparé par un curé de campagne.

Mais, dès le début, une littérature orale a dû bientôt se forger, bien que nous n'en ayons pas de témoignage direct. On eut affirmé sans aucun doute que le catalan était la langue populaire dans la Catalogne de l'an 1000. Mais la langue culte qui avait remplacé le latin demeurait encore l'occitan, cette vieille langue que nous avons vue si souvent appeler «patois». C'est tout de même en patois — c'est patois en occitan — qu'ont été produits du XII^e au XIII^e siècle les plus beaux exemples de la littérature européenne. Et ce patois, cet occitan donc, a été adopté comme langue littéraire non seulement par les poètes catalans, mais aussi par les poètes du nord de l'Italie comme Pétrarque, par exemple.

Sur les 2 500 poèmes en occitan qui nous sont parvenus des vieux troubadours, 200 proviennent d'auteurs catalans. Mais la société catalane était déjà bien différente de celle du Languedoc ou de la Provence. Par ailleurs, géographiquement, c'est proche de nous. Il ne faut pas oublier que les Catalans du Moyen âge qui se concentraient autour de Barcelone, leur centre politico-commercial, parvinrent non seulement à devenir indépendants des Carolingiens du Nord, mais se constituèrent très vite en centre d'un vaste empire méditerranéen.

Le XIII^e siècle est le siècle de l'expansion maritime et, aussi, celui de la nécessité de définir clairement un espace collectif. En 1229, la même année où le Languedoc est rattaché à la France, notre roi Jacques conquiert aux Sarrasins Majorque et les autres îles Baléares, puis, par la suite, Valence. Ces trois territoires sont aujourd'hui

administrativement des régions autonomes au sein de l'État espagnol, mais avec la principauté d'Andorre qui est un petit État souverain ayant sa représentation à l'ONU, ils se constituent un même espace linguistico-culturel et partagent une même littérature.

Au XIII^e siècle, c'est en catalan qu'est écrit le premier livre de philosophie dans une langue autre que le latin en Europe au Moyen âge. C'est Ramón Llull qui l'a écrit, en catalan de Majorque. Nous le considérons comme le créateur de l'approche littéraire catalane, l'auteur, entre autres, d'un impressionnant traité pédagogique connu sous le nom de *Blanquerna*.

Majorque était alors un carrefour commercial de premier plan au centre de l'arc nord occidental de la Méditerranée. C'était une île ouverte à l'échange de produits, d'idées, ainsi qu'aux influences des différentes traditions, arabes, juives ou chrétiennes qui cohabitaient alors ou luttaient pour l'hégémonie dans une même zone. L'oeuvre de Llull, comme celle du poète valencien Ausiàs March consacrent le catalan comme langue littéraire au XIII^e siècle. Le catalan, comme langue, répond non seulement aux besoins des communications internes, mais aussi aux besoins d'expression d'une société en expansion, que ces besoins soient littéraires ou juridiques.

Si, au XI^e siècle, la Catalogne a pu donner au monde les synodes, connus comme synode de Pau et de Trêve, considérés comme l'antécédent le plus ancien d'une ONU pacificatrice, au XII^e siècle, le code féodal, connu sous le nom de *Usatges de Barcelona*, a été signé un siècle plus tôt que la Grande Charte anglaise qui se dressait contre le despotisme royal. Et, au XIII^e siècle, le droit commercial maritime concrétisé dans le *Livre du Consulat de la Mer* doit être considéré comme un apport important au patrimoine culturel de l'Occident.

La littérature médiévale catalane est une littérature très importante. Son siècle d'or dure en fait un siècle et demi, disons de 1350 à 1500. Je ne citerai, pour exemple, que *Tiran lo Blanc*, notre grand livre de chevalerie qui a été considéré, de par son réalisme et sa psychologie, comme le premier roman moderne. Plus de 100 ans plus tard, Cervantès le sauvera du bûcher de sa bibliothèque du Quichotte avec ces mots d'éloges : «Je vous le dis, en vérité, compère, par son style, c'est le meilleur livre du monde. Ici, les chefs alliés mangent et dorment et meurent dans leur lit et font leur testament avant de mourir. Et bien d'autres choses qui ne se trouvent pas dans les autres livres de ce genre. Emportez-les chez vous et lisez-les et vous verrez que tout ce que je vous ai dit est vrai.»

On a fait de nombreuses traductions dans les langues les plus diverses de ces romans, des *Tiran lo Blanc*, de l'anglais au chinois et de l'italien au finlandais. On a fait, donc, de nombreuses traductions de ces grands classiques de la littérature catalane, mais aussi de la littérature de tous les temps. Aux États-Unis, on en a fait plusieurs éditions, certaines avec un succès tout particulier.

Par ailleurs, en français, il en existe une version ancienne et une nouvelle qui est déjà lancée dans *La Pléiade* chez Gallimard. Il s'agit là d'un roman présentant un intérêt universel aussi pour la variété des décors où se déroulent les aventures du héros, de l'Angleterre à la Sicile, en passant par la Grèce, l'Empire byzantin ou le nord de l'Afrique, c'est-à-dire principalement sur toute la grande zone d'influence de la couronne catalane médiévale.

Mais, en 1492, la même année où l'Espagne s'est unifiée sous la même couronne, la découverte de l'Amérique déplacera l'arche géopolitique du monde vers l'Atlantique dans un processus semblable à celui qui, semble-t-il, s'est produit plus récemment en les centrant sur le Pacifique. En 1482, l'Amérique est réservée exclusivement aux Espagnols de la couronne de Castille et est interdite aux Catalans. La culture catalane entrera dans un déclin qui coïncide avec l'apogée de l'Empire hispanique et elle se centralisera de plus en plus jusqu'à arriver au plus pur uniformisme absolutiste en 1714.

Le régime de vitalité se produira vers la fin du XVIII^e siècle, une fois abolie l'interdiction de commercialiser avec les colonies espagnoles d'Amérique. La prospérité économique favorisera le pari pour les turbines mues par la traction des fleuves ou par la vapeur d'eau, et l'industrialisation fera bientôt de la Catalogne la zone la plus dynamique et la plus entreprenante de toute l'Espagne. Elle est aussi, la plus ouverte aux nouveautés parmi lesquelles le romantisme et sa nostalgie de plénitude perdue dans le passé qui exercera une grande influence sur les esprits.

Au cours du XX^e siècle, la Catalogne se remettra de la dépression socioculturelle des trois siècles précédents et renforcera, d'une façon très consistante, son estime d'elle-même, si on peut dire. Ce processus de regain de l'identité que nous appelons Renaissance, redonne à la langue et à la littérature catalanes le prestige qu'elles avaient perdu. Et le souvenir des anciens troubadours et de leur gloire médiévale stimule l'apparition de nouvelles voies et de nouvelles oeuvres, comme par exemple *L'Atlantida* de Jacint Verdaguer, impressionnante allégorie en alexandrins sur l'enfoncement de la civilisation atlantide sous les eaux. Le XX^e siècle a été un siècle d'une extraordinaire créativité. La littérature catalane a généré des produits de qualité parfaitement comparables à ceux de toute autre littérature. Je ne peux m'y arrêter, maintenant, ici, et si vous voulez en savoir plus long sur les auteurs et les oeuvres en catalan du XX^e siècle, je vous invite à visiter notre exposition qui se tient depuis lundi dernier dans votre Bibliothèque nationale à Montréal. J'ajouterai tout simplement que, de nos jours, la vitalité littéraire catalane est pleinement assurée. Aujourd'hui, nous sommes passés de 24 troubadours du Moyen âge que nous connaissons à plus de 1 100 écrivains qui, à l'heure actuelle, écrivent en catalan, si nous ne comptons que ceux qui ont publié au moins une oeuvre de création dans le sens des genres traditionnels : poésie, narration, théâtre, etc.

En ce qui concerne la production éditoriale, en 1995, 5 793 livres ont été publiés en catalan. Près d'un tiers sont destinés à un public d'enfants et de jeunes, et près d'un autre tiers à l'enseignement en général. La littérature pour adultes représente 18,5 % du

total. Il faut dire qu'en 1992, 18 millions d'exemplaires ont été édités en catalan, et qu'il y a des maisons d'édition qui publient, par exemple, cinq titres en catalan par semaine. Le tirage varie beaucoup. Pour un roman, par exemple, on tire normalement 2 500 exemplaires pour la première édition, et on peut dire encore qu'un livre de poésie ou d'essai sort, en première édition, avec un tirage semblable à celui des premières éditions de titres dans une langue qui, comme l'espagnol — que nous appelons toujours castillan — multiplie par 50 ses consommateurs éventuels. Et, malgré tout, il y a encore en catalan des best-sellers qui, en un an, dépassent les 100 000 exemplaires. Il y a des titres en catalan, bien que très exceptionnels bien sûr, qui, avec le temps, ont réussi à vendre plus de 1 million d'exemplaires. Je citerai, par exemple, *La place du diamant*, *La plaza del diamante* de Marcé Roderada.

Quant aux traductions, la culture catalane a toujours eu une grande capacité de réception. Depuis les années 20, nous disposons d'une exceptionnelle collection de traductions de textes classiques grecs et latins qui, à eux seuls, avaliseraient l'importance du catalan comme langue littéraire. Nous avons des traductions directes de toutes sortes de classiques, de Shakespeare à Dostoïevski, et de Dante à Joyce, en passant par Proust. Mais le nombre de traductions d'autres langues vers le catalan est encore bien supérieur à celui des traductions du catalan vers les autres langues. Selon les chiffres de l'UNESCO, les chiffres de l'*Index translationum* de l'UNESCO, qui vont de 1979 à 1992, si tout le monde a traduit de l'anglais, plus de 400 000 titres dans cette période, 1979 à 1992, 400 000 titres traduits de l'anglais dans tout le monde, les incorporations au marché anglophone de titres publiés à l'origine en d'autres langues n'atteignent pas 50 000. La différence entre les 400 000 titres exportés et les 40 000 importés est de toute éloquence.

Et, en français? Le français équilibre à 32 000 le nombre de traductions d'oeuvres littéraires exportées et le nombre de traductions d'oeuvres littéraires importées. Mais il existe une grande différence entre ces 32 000 titres traduits à l'extérieur et les 154 000 que l'anglais a placés dans d'autres langues, pour ne parler que de littérature. Mais si l'exportation d'oeuvres littéraires écrites en français était de 32 000 titres, l'exportation des traductions d'oeuvres littéraires en castillan ou espagnol n'arrivent pas à 6 000 titres, tandis qu'en catalan, avec 50 fois moins d'usagers, nous arrivons à près de 1 500 titres, bien que ce chiffre comprenne oeuvres littéraires et oeuvres non littéraires.

J'espère ne pas vous avoir lassés avec autant de données, mais j'espère aussi que ces données auront illustré l'importance et l'intérêt de notre langue, de notre histoire, et de notre littérature. Merci de votre attention, merci beaucoup.

3. Politique linguistique

3.1 *Mise en contexte au Québec par M. Jean-Claude Corbeil, sociolinguiste*

M. Jean-Claude Corbeil, docteur en linguistique, a également enseigné au niveau universitaire. Il était professeur à l'Université de Montréal avant de quitter pour oeuvrer au sein de l'Office de la langue française et du Conseil de la langue française. M. Corbeil est surtout connu comme étant l'un des principaux artisans de la *Charte de la langue française*. Il formule, à cette occasion, les principes fondamentaux de l'aménagement linguistique, des situations de multilinguisme, et élabore, avec ses collaborateurs immédiats, une théorie et une pratique de la terminologie systématique comparée. M. Corbeil oeuvre depuis plus de 10 ans au sein d'organismes internationaux et poursuit également sa carrière comme linguiste, lexicographe et terminologue.

Madame la Présidente, distingués invités. La Catalogne et le Québec, comme l'a dit notre Premier Ministre tout à l'heure, ont en commun le fait essentiel de se distinguer, par la langue, du reste du pays où le hasard de l'histoire les a insérés. Dans l'un et l'autre cas, la langue est le signe le plus explicite de l'identité nationale : la langue catalane définit la Catalogne, tout comme la langue française définit le Québec.

En mars dernier, M. Jordi Pujol, en qualité de président de la Catalogne, a nettement et sans ambiguïté affirmé l'importance de la langue catalane lors d'une conférence publique intitulée : *Que représente la langue en Catalogne?* Elle est, disait-il, l'élément fondamental de notre identité comme peuple. Elle est, avec la culture, l'épine dorsale de la Catalogne. Il en découle, ajoutait-il, que le gouvernement de la Catalogne a des responsabilités à l'égard de la langue catalane dont il doit assurer l'usage comme langue officielle de la *Generalitat*, langue d'enseignement, langue de la radio et de la télévision, et langue normale de la vie publique en Catalogne.

De son côté, le gouvernement actuel du Québec sent le besoin de revenir aux sources de la *Charte de la langue française* et de réaffirmer les grands principes qui fondent la politique de la langue française au Québec, dont le premier et le plus essentiel : la langue française est le ciment de la société québécoise, la manifestation d'un profond sentiment d'appartenance à un milieu familial, à un milieu communautaire et à une société globale originale. Elle est l'assise de l'identité culturelle et nationale du Québec, celui d'hier, celui d'aujourd'hui et nous voulons maintenant que ce soit également celui de demain.

La Catalogne et le Québec ont également en commun de devoir affirmer et défendre leur caractère distinct dans un contexte de concurrence politique et linguistique. Sur le plan linguistique, l'un et l'autre subissent la pression d'une langue de plus grande

diffusion. La langue catalane fait face à la concurrence de l'espagnol. Le français au Québec fait face à l'anglais. Cette pression est tout particulièrement forte dans les domaines de la culture et du commerce intérieur et extérieur. Elle impose aux citoyens des deux pays l'obligation d'un bilinguisme personnel qui tend à glisser vers un bilinguisme institutionnel.

Sur le plan politique, l'un et l'autre font face à un gouvernement central qui tend, comme partout ailleurs, d'ailleurs, à minimiser l'impact des différences entre les régions du pays, très souvent sous couvert de politiques ou de normes dites nationales. D'où une stratégie pour la Catalogne et le Québec qui est une stratégie constante de négociations et de compromis qui drainent une grande partie des énergies du personnel politique et maintient une sorte de flou politique qui génère le doute et le scepticisme dans l'esprit des citoyens.

Cependant, les cadres politiques où évoluent la Catalogne et le Québec sont très différents. Le statut d'autonomie de la Catalogne est nettement moins large que le statut de province pour le Québec dans le Canada, statut qui lui a permis d'étendre ses champs d'intervention dans tous les domaines sous sa juridiction constitutionnelle, ce que serait tentée de faire la Catalogne à son tour. Le processus au Québec se continue toujours vers une plus large autonomie ou souveraineté. Le vocabulaire est assez curieux.

Il est donc tout à fait dans l'ordre des choses que la Catalogne et le Québec aient défini et adopté chacun une politique linguistique pour assurer l'usage généralisé de la langue nationale. Les stratégies sont cependant différentes et adaptées à chaque situation, tout en ayant beaucoup de points en commun.

Le Québec, pour sa part, poursuit une stratégie très globale depuis maintenant presque 25 ans. Le bilan en a été dressé récemment, dont les observations et conclusions ont servi à reformuler et à revitaliser les objectifs et moyens de la politique de la langue française pour les années à venir.

Nous nous proposons de décrire rapidement les grands axes de ce renouveau en laissant à M. Reniu le soin de nous présenter la politique catalane de la langue.

Le gouvernement de M. Lucien Bouchard a présenté à la population du Québec une nouvelle proposition de politique linguistique qui sera officiellement discutée dès la tenue de la commission parlementaire du mois d'août prochain. Elle repose sur trois approches complémentaires l'une de l'autre : une approche législative, une approche sociale et, enfin, une approche d'information et de concertation internationale.

L'approche législative constitue l'assise principale de la politique linguistique et elle est d'une importance déterminante. Elle définit le statut de la langue française face aux autres langues en déclarant que le français est la langue officielle du Québec. Elle proclame les droits fondamentaux en matière d'usage du français, déclaration qui, dans

l'esprit du législateur, sert de référence à l'interprétation des autres articles du texte de la loi. Elle explicite ce statut et ces droits en définissant les règles d'usage de la langue française dans tous les domaines publics susceptibles d'influencer le statut du français et son usage : la législation et la justice; l'Administration publique et les organismes parapublics; la langue du travail et des entreprises; le commerce et les affaires; l'enseignement.

Le gouvernement propose une série de mesures pour revitaliser l'approche législative, mettre fin à une trop longue période de laxisme et s'assurer que, désormais, la *Charte de la langue française* sera réellement appliquée – comme toute autre loi d'ailleurs – avec fermeté et constance.

L'approche législative, malgré son importance stratégique, ne peut pas tout régler à elle seule. Toutes les autres politiques adoptées par le gouvernement doivent prendre en compte la politique linguistique, l'appuyer et la confirmer, notamment dans le domaine de l'enseignement du français, langue maternelle, langue seconde et langue de l'alphabétisation, dans le domaine de l'immigration et de l'intégration des immigrants à une société de langue française ainsi que dans les services sociaux et de santé. De la même manière, le comportement de l'ensemble de l'Administration publique doit illustrer, aux yeux de tous les citoyens, que le français est la langue officielle de l'État. Le gouvernement a créé un comité interministériel pour coordonner l'action de l'Administration publique en matière d'usage de la langue française, comité dont les responsabilités et les modes d'action se rapprochent beaucoup du Consortium pour la normalisation linguistique, mis sur pied en Catalogne.

De son côté, l'approche sociale prend la relève de l'approche législative sans, évidemment, en réduire l'importance. Elle vise à créer un environnement en langue française, dynamique, accueillant et attrayant, qui puisse influencer les choix et les comportements linguistiques de tous les citoyens du Québec. La promotion du français est liée, en effet, à l'image que projette le Québec de lui-même, de sa langue et de la culture, image qui devrait être celle d'une société dont la performance culturelle, scientifique et économique, s'exprime en français et se situe à un haut niveau d'excellence. En somme, par une approche sociale diversifiée, le gouvernement souhaite mettre en place une politique de solidarité de toutes les Québécoises et de tous les Québécois dans l'usage public de la même langue, le français, et le partage des mêmes valeurs fondamentales du point de vue social.

Enfin, l'approche de concertation internationale est l'outil le plus efficace pour contrer la tendance de l'anglais à s'imposer comme la seule langue du commerce mondial et des nouvelles technologies de l'information. Le monde qui se construit autour de nous, en effet, se caractérise par la mondialisation de l'économie et des marchés qui influence nettement l'état des finances de chaque pays, favorise l'exportation – d'où une concurrence très vive entre tous les producteurs – et se caractérise aussi pas la division mondiale de l'information et l'instauration d'une communication personnelle, universelle;

l'une et l'autre s'appuient sur les nouvelles technologies informatiques, qui fonctionnent le plus souvent en anglais.

À lui seul, et même par des mesures législatives adéquates, le Québec est incapable d'encadrer l'usage de l'anglais dans ces domaines nouveaux. Le gouvernement entend, avec l'aide de ses partenaires, mettre en place une stratégie de coopération internationale dans le but de favoriser l'usage d'autres langues dans les nouvelles technologies de l'information et dans le commerce mondial. Le but premier de cette politique de concertation internationale est de promouvoir le plurilinguisme, en lieu et place de l'unilinguisme anglais, dans toutes les instances où s'élaborent les règles du marché mondial ainsi que les normes et procédés des technologies de l'information dont Internet est le prototype.

Voilà les grandes lignes de l'énoncé de politique que propose le gouvernement à la population du Québec.

3.2 Conférencier catalan : M. Miquel Reniu, directeur général de la politique linguistique catalane

M. Miquel Reniu est diplômé de l'Université de Barcelone et de l'Université de la Sorbonne. Son parcours professionnel est très diversifié : il est professeur au département des arts de l'Université autonome de Barcelone et à l'Institut polytechnique Miquel Biada de Mataró dont il a assumé, d'ailleurs, la direction. Il a été membre du Conseil de l'éducation de la *Generalitat* et de la Commission mixte regroupant le ministère de l'Éducation et la *Generalitat*. Il a été également membre de la Corporation catalane de la radio et de la télévision. Il a occupé le poste de directeur général de l'enseignement professionnel et artistique du Département de l'éducation de la *Generalitat*, puis de l'Institut catalan des nouvelles professions.

Il est directeur général de la politique linguistique depuis septembre 1988. Son organisme est responsable de la mise en oeuvre de la politique catalane de la langue. En cette qualité, il préside également le Consortium pour la normalisation linguistique, organisme public de concertation et d'action qui regroupe la *Generalitat*, les municipalités, les conseils nationaux et les conseils provinciaux, et dont la mission principale est de travailler à la généralisation de la connaissance et de l'usage du catalan comme langue commune, langue de l'Administration, et langue de la vie collective catalane. Il connaît très bien le Québec qu'il a souvent visité et il est l'un des plus ardents promoteurs de la collaboration entre la Catalogne et le Québec en matière de politique linguistique et de promotion du multilinguisme en faveur des langues nationales.

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. L'honneur m'est échu de vous adresser la parole dans ce haut lieu de la vie politique de Québec. Nous, Québécois et Catalans, partageons de longue date nos expériences en matière d'aménagement linguistique, mais cette fois-ci, la mise en commun est plus captivante que jamais. Nos deux pays portent à terme depuis longtemps déjà un processus politique et social visant à redresser nos langues et nos identités nationales, et le moment est donc venu de procéder à un état de lien.

C'est pourquoi je procéderai à un bilan sommaire de la catalanisation entreprise par le gouvernement de la Catalogne depuis le rétablissement de la démocratie. Par la force des choses, mon allocution ne fera, hélas, état que de la situation en Catalogne, étant donné le morcellement de notre communauté linguistique en différentes régions autonomes et en différents états, lourd tribut que nous devons encore payer aux avatars de l'histoire.

Je ferai référence, en premier lieu, aux grands principes de notre politique linguistique et aux différentes étapes qui jalonnent notre voie vers le plein épanouissement de notre langue. Je parlerai ensuite des résultats obtenus dans les domaines les plus importants pour que le catalan reprenne son essor et des différents acteurs de ce processus de transformation sociale.

Je me permettrai aussi d'attirer un moment votre attention sur les travaux qui ont abouti à la mise en place de notre premier plan général de normalisation linguistique et qui ont ouvert la porte à la réforme de la loi de 1983. Pour conclure, je dresserai une brève esquisse des défis et des nouveaux enjeux que devra affronter la nation catalane dans la défense de sa langue et de son identité, à l'aube du nouveau millénaire.

Ceci dit, quelle était la situation au milieu des années 70? La Catalogne commençait à renaître lentement et à sortir du gouffre après une longue période de répression, car «un homme passe, mais un peuple se renouvelle», selon un bel épigraphe du comte de Vigny.

Notre langue était proscrite de la scène publique et des mass médias, absente du système éducatif et laissée pour compte par le pouvoir public espagnol. Il faut encore ajouter à ce portrait les effets linguistiques des mouvements migratoires qui secouèrent notre société entre 1950 et 1970, lorsque plus de 1,5 million de personnes, venues d'autres régions d'Espagne, s'installèrent en Catalogne. À la chute du franquisme, bon nombre de Catalans étaient donc pratiquement analphabètes dans leur propre langue. Nous avons cependant un atout majeur : la détermination du peuple catalan de ne jamais renoncer à sa langue et de reconquérir, pour sa culture, la place qui lui était due dans la société.

La volonté d'exister envers et contre tous a été un des traits saillants de notre histoire. Il ne fait pas l'ombre d'un doute que c'est précisément cette conviction qui nous

a permis d'entreprendre une politique d'aménagement linguistique que l'immense majorité de la population a fait sienne. La plénitude de l'usage normal du catalan dans tous les secteurs de la vie publique devenait donc notre principal objectif. À cet effet, les grandes lignes de notre projet furent, en premier lieu, la sensibilisation et la complicité des citoyens envers la catalanisation. Ensuite, l'extension du prestige de notre langue, non seulement comme véhicule de notre pensée et nerf de notre identité nationale, mais aussi comme langue habituelle pour toutes les fonctions et pour tous les domaines d'usage. En vue de cela, il nous fallait procéder, au préalable, à la diffusion de la connaissance du catalan parmi les citoyens, afin que tous deviennent capables de maîtriser correctement la langue orale et surtout la langue écrite.

Finalement, notre mission actuelle n'est rien d'autre que l'extension progressive de l'usage social de la langue, jusqu'à la garantie que tout citoyen puisse vivre en catalan en tous lieux et en toutes circonstances. Les grandes lignes de notre politique linguistique sont toujours d'aller de pair avec la recherche constante du consensus politique et le maintien de la paix sociale, afin que le développement de l'usage du catalan ne provoque aucune lézarde au sein de la nation. Dès le début, notre intention a été d'intégrer, sans soubresauts et dans un seul et unique projet de renationalisation de la Catalogne, tous les citoyens, quelle que soit leur origine culturelle ou linguistique. La *Loi de la normalisation linguistique* de 1983, sur laquelle je reviendrai plus tard, nous fournit donc, dans ce sens, un bon exemple de cette volonté de cohésion. Son approbation fut précédée de nombreux contacts entre les différentes forces politiques de la Catalogne afin de recueillir l'unanimité des groupes parlementaires. Cette notion tolérante de l'aménagement linguistique rendit nécessaire une mise en place graduelle des actions que la Catalogne attendait de son gouvernement retrouvé. Il s'agissait, dans un premier moment, d'expliquer le bien-fondé de notre politique, afin de mobiliser un maximum d'énergie et de volonté pour la cause de la langue catalane. Il était hors de question que cela se fasse en marge de la société. La collaboration active des citoyens était la prémisses indispensable au bon fonctionnement de notre projet.

Au seuil des années 80, notre politique linguistique veilla donc à sensibiliser la population, afin de décomplexer une nation anxieuse pour le futur de sa langue, suite à la marginalisation historique à laquelle elle a été soumise. La pluralité linguistique de l'Espagne fut reconnue par la Constitution de 1978, et l'article 3 du Statut d'autonomie de la Catalogne de 1979 établit le catalan comme langue officielle et seule langue distinctive du territoire.

Mais cela ne suffisait pas à combler le retard social et linguistique accumulé au fil des années ni à rendre à la population la pleine confiance en ses propres forces. À cet effet, la *Generalitat* mena de nombreuses campagnes. Je cite, parmi tant d'autres : *Norma, El català, cosa de tots* — le catalan est l'affaire de tous — *El català, eina de feina* — le catalan, outil de travail. Ces campagnes encourageaient les citoyens à améliorer leur maîtrise du catalan et à l'utiliser, dans la mesure de leurs possibilités.

L'idée que nous voulions exprimer était que, non seulement le gouvernement, mais aussi et surtout chaque citoyen se devaient de collaborer activement à la renaissance de la langue nationale. Ceci contribua à accroître le prestige social de notre langue et suscita un nouvel engouement de la population envers celle-ci, enthousiasme qui se traduisit par un foisonnement d'initiatives de promotion linguistique surgies au coeur de la société. Qui plus est, le gouvernement catalan mit parallèlement de l'avant les premières actions visant à introduire le catalan dans un secteur crucial pour l'avenir de notre langue : le système éducatif. «Il faut toujours enseigner la vérité aux hommes», disait d'Alembert, et quoi de mieux que de montrer la vérité aux jeunes par le truchement de la langue qui leur avait été niée par les mensonges de la dictature?

Nous étions donc arrivés à un stade où se rendait nécessaire un outil indispensable pour renforcer l'efficacité de notre projet. La Catalogne se dota donc, en 1983, de la *Loi de la normalisation linguistique*. Elle garantit l'usage des deux langues officielles, sans aucune restriction, afin que tous les citoyens participent à la vie publique, mais déclare aussi que le catalan est la langue exclusive du gouvernement et de l'Administration autonome, des pouvoirs locaux, du système éducatif et des organismes publics qui dépendent de la *Generalitat*. Elle établit également les droits et les devoirs du citoyen en matière linguistique. D'autres dispositions législatives importantes suivirent l'application de la loi linguistique, comme par exemple la *Loi de la fonction publique catalane*, qui établit la maîtrise du catalan comme condition obligatoire pour accéder à l'Administration, ou encore celle qui exige des professeurs une correcte connaissance de la langue du pays.

Le déploiement de ce nouveau cadre légal eut pour conséquence une amélioration importante, et je dirais même spectaculaire, des connaissances linguistiques de la population. En effet, si, au début de notre entreprise, la société catalane se composait encore d'autochtones totalement bilingues et de castillanophones unilingues – suite aux migrations auxquelles j'ai fait allusion – les recensements indiquent que nous sommes aujourd'hui une communauté nationale et linguistique beaucoup plus homogène. Le pourcentage de personnes qui comprennent le catalan atteint finalement les 93,8 %, alors qu'à la fin des années 70, près d'un Catalan sur trois ne comprenait pas la langue de son pays.

Les personnes capables de parler et lire le catalan représentent, grosso modo, 70 % de la population, et le pourcentage de ceux qui savent écrire est passé d'à peine 31 % en 1986 à 40 % en 1991. Il est encourageant de constater que les plus grands progrès ont eu lieu précisément dans les tranches d'âge comprises entre 10 et 19 ans. Plus de 80 % des jeunes savent écrire le catalan et plus de 90 % le comprennent, le parlent et le lisent correctement. De plus, 10 % des personnes dont le catalan est aujourd'hui la langue habituelle, avaient l'espagnol comme langue maternelle dans l'enfance, c'est-à-dire qu'ils ont changé de première langue.

Le catalan est donc devenu la langue de plus de la moitié de la population de la Catalogne, tant au sein de la famille que dans les rapports amicaux ou sur les lieux de travail. Suite à ce profond changement social, que j'oserai presque définir comme une véritable «révolution de velours», le catalan est devenu, mieux encore est redevenu, une langue d'usage spontané dans la vie quotidienne des individus et ce, dans tous les milieux, publics et privés. Le peuple tout entier a réappris à être fier de sa langue et à la chérir, à l'instar de Salvador Espriu, poète national de la Catalogne, qui, au pire de la répression, disait son amour envers sa langue contrainte à la clandestinité :

«Mais nous avons vécu pour sauvegarder les mots, pour vous rendre les noms des choses, pour que vous suiviez le droit chemin d'accès à la pleine possession de la terre.»

L'amour retrouvé pour la langue devait nous servir à inverser la situation d'indigence du catalan dans les secteurs éducatifs, et à graver cette affection dans les esprits des adultes en devenir. Pour ce faire, nous avons suivi le modèle de l'*escola catalana*, l'école catalane, en tant que projet éducatif qui puise aux sources de l'intégration linguistique et de l'innovation pédagogique. Ceci afin de garantir une parfaite conjonction sociale, culturelle et linguistique des élèves, avec le soutien actif des parents et des éducateurs, sans que nos enfants ne soient séparés en classes ou en écoles différentes.

Aujourd'hui, près de 90 % des élèves de l'école maternelle reçoivent majoritairement l'enseignement en catalan. À l'école primaire, les enfants qui suivent le programme d'immersion linguistique, c'est-à-dire l'apprentissage précoce de la lecture et des structures de la langue, représentent 90 % des élèves castillanophones des centres scolaires publics et 53 % environ de ceux des établissements privés. En ce qui concerne les élèves du primaire qui ne suivent pas le programme d'immersion, 56 % de ceux-ci suivent la majorité des cours en catalan, alors que, pour les élèves du secondaire, le chiffre est de 46 %.

La force tranquille de la catalanisation dans le monde de l'enseignement a également atteint la formation technique et l'université, où il faut bien admettre, néanmoins, que la situation varie considérablement selon les classes et les facultés.

Un autre domaine crucial pour la réussite de notre projet est celui des industries culturelles et des mass médias, vu que l'augmentation des consommateurs potentiels des produits culturels en catalan devait correspondre avec une amélioration importante de l'offre. La culture qui, selon l'inextinguible Rabelais, «n'est que ruine de l'âme sans conscience», a toujours été le nerf de notre identité nationale. Mais, à l'aube de la récupération démocratique, la situation n'était pas moins précaire. La production éditoriale en catalan n'était que de 600 titres en 1976. Cependant, ce secteur, comme vient de le dire M. Oriol Pi de Cabanyes, atteint environ 6 000 titres par an, c'est-à-dire un niveau de production éditorial tout à fait pareil à celui de certaines nations constituées en États comme la Hongrie, le Danemark, la Suède et d'autres.

En outre, parmi toutes les langues minoritaires, le catalan est certainement celle qui entretient la plus haute production langagière tout au long d'une vaste gamme d'ouvrages tels que les dictionnaires, les lexiques, les vocabulaires spécialisés, les opuscules de terminologie, etc. Sur le plan du corpus linguistique, le catalan est certainement la langue la plus importante parmi les nations sans État, et j'oserais même dire qu'elle fait bonne figure entre nombre de celles qui ont un État. Ceci nous a menés à enseigner la langue catalane dans quelque 150 universités étrangères et à rejoindre l'ALTE, l'*Association of Language Testers in Europe*, où nous travaillons côte à côte avec l'*Alliance Française*, le *British Council*, le *Goethe Institut* et l'*Instituto Cervantes*.

L'importance de notre langue ne tient pas à son extension ou à son poids démographique, cela va sans dire. Elle est due au fait que le catalan nourrit le peuple qui le parle, parce qu'il est l'expression d'une société forte et créative dans le domaine culturel, économique, social et scientifique, et renforce sa ferme conviction de maintenir son identité nationale et de la projeter avec générosité dans le monde.

Quant aux communications de masse, l'usage du catalan y était pratiquement nul lorsque le peuple catalan nous octroya sa confiance. Au fil des années, le journal AVUI, le seul à être publié en catalan en 1976, fut bientôt rejoint par cinq autres quotidiens, bien que la présence de notre langue dans la presse de portée nationale soit encore très minoritaire, alors qu'elle est majoritaire dans la presse régionale. La situation s'est aussi nettement améliorée pour les publications périodiques, où il existe une bonne dizaine de magazines et revues en catalan.

Dans le secteur de la radio et de la télévision, la création de la Corporation catalane de la radio et de la télévision en 1983, déjà prévue à l'article 16 du Statut d'autonomie, nous a permis de mettre en place six stations de radio publique, qui émettent totalement en catalan, dont certaines tiennent le haut du pavé quant à l'audience. Il faut y ajouter les quelque 200 stations municipales, dont près de 80 % émettent intégralement en catalan. Les deux chaînes de la télévision publique catalane émettent exclusivement en catalan, et jouissent d'une cote d'écoute très élevée, 28 % de l'ensemble, face aux deux chaînes de la télévision publique espagnole et aux deux grandes chaînes de la télévision privée où, à l'exception de la deuxième chaîne de la télévision espagnole, le catalan brille par son absence.

Nous ne pouvions pas, non plus, rester à l'écart des plus grands progrès qui sont en train de bouleverser notre monde dans le domaine des nouvelles technologies. Grâce au soutien économique de la *Generalitat*, les usagers d'informatique disposent à présent de cinq systèmes opératifs en catalan, dont Windows 95, de plusieurs correcteurs orthographiques, de cédéroms et d'une centaine de logiciels en tout genre.

Les efforts déployés, au cours de ces trois dernières années, par le gouvernement dans le secteur de la cinématographie nous ont donné, déjà, une bonne récolte. Plus de 100 films ont été doublés ou sous-titrés en catalan, et les amateurs de cinéma catalan

disposent déjà de plus de 200 films à succès en support vidéo. De plus, nos enfants peuvent également avoir accès en leur propre langue aux dernières nouveautés de Walt Disney, comme par exemple *Le bossu de Notre-Dame*.

L'Administration publique et l'économie sont, en quelque sorte, les deux faces de notre temple de Janus particulier. Suite à l'entrée en vigueur de la loi linguistique de 1983, la face aimable de cet autel est constituée de nos services publics. Le catalan est la langue spécifique du gouvernement de la Catalogne et des administrations autonomes et locales. Les citoyens ont donc le droit d'utiliser la langue de leur choix dans leurs relations avec celles-ci, et l'immense majorité des documents produits par les différents départements de la *Generalitat* est totalement rédigée en catalan.

Le catalan est la seule langue utilisée spontanément dans l'activité parlementaire, tant dans les séances plénières que dans les travaux des différentes commissions. Tout n'est pas, cependant, parfait dans le meilleur des mondes. En effet, il n'en va pas de même dans la délégation de l'Administration centrale en Catalogne. L'usage écrit du catalan y est encore précaire, bien que la situation se soit améliorée dernièrement, étant donné que la connaissance du catalan est devenue une condition requise pour accéder à certains postes.

Mais c'est dans l'administration de la justice que le bât blesse. Bien que la *Loi du pouvoir judiciaire* et notre loi linguistique permettent l'usage du catalan et établissent la validité des documents rédigés en catalan, la présence de cette langue y est encore très minoritaire. Je crois qu'un seul exemple suffira à résumer la situation : 7 % à peine des documents produits dans le monde de la justice sont rédigés dans la langue du pays. Le fait est que l'article 9 de la loi linguistique ne garantit pas la réciprocité dans les échanges linguistiques entre l'administration de la justice et ses usagers, c'est-à-dire qu'un citoyen peut s'adresser à l'administration judiciaire en catalan, mais il n'a pas la certitude que celle-ci va répondre en catalan, lacune que nous devons combler lors de la réforme à venir de notre loi.

Le secteur des activités économiques constitue la face grimaçante de l'ancien dieu protecteur du foyer. Il s'agit d'un domaine où la *Generalitat* a investi de très nombreux efforts et un grand nombre de ressources humaines et budgétaires. En effet, il nous faut affronter une situation très défavorable, due à l'inertie de certains habitués à fonctionner en espagnol et très sensibles aux coûts que pourrait représenter un changement de la langue de travail. Malgré tout, des progrès importants ont été réalisés au cours de ces dernières années. La maîtrise du catalan devient, de jour en jour, une condition nécessaire, voire indispensable, pour accéder aux postes de services au public, ce qui a entraîné une prise de conscience de sa valeur comme atout décisif pour la mobilité sociale des individus.

Finalement, le Statut des consommateurs mis en place en 1993 définit le droit des clients à recevoir en catalan toute information ayant trait aux produits et services fournis

par les commerces. L'usage du catalan, dans ce secteur, avance petit à petit et, de nos jours, la plupart des commerçants utilisent de préférence le catalan pour s'adresser aux clients.

Je viens de vous tracer une esquisse de notre politique de catalanisation. Ce long chemin vers la souveraineté de notre langue est semé d'embûches, nous l'avons vu, mais aussi plein de petites satisfactions et de grands progrès. Cette amélioration globale du sort de notre langue est le fait de différents acteurs de l'aménagement linguistique. Force est de citer en premier lieu la Direction générale des politiques linguistiques, créée par le gouvernement de la Catalogne en 1980, dont la mission est de promouvoir le catalan auprès de la population en général et dans les différents secteurs de la société, de fournir aux citoyens les instruments nécessaires à une correcte maîtrise de la langue catalane et de mener à bien le développement des outils adéquats pour une bonne compréhension de l'impact social de la catalanisation.

L'édifice de notre politique linguistique regroupe trois autres catégories d'organismes : les services linguistiques, les centres du Consortium pour la normalisation linguistique et le Conseil social de la langue catalane. La sphère de compétence des services linguistiques couvre tout d'abord la *Generalitat*, à travers le réseau technique de normalisation linguistique qui agit au centre de tous les départements de l'Administration catalane et coordonne les actions en cette matière. Viennent ensuite une vingtaine de services linguistiques qui ont une incidence sur la société dans le cadre des entreprises publiques, des syndicats, des organisations patronales et professionnelles, des fédérations sportives, etc.

Le Consortium pour la normalisation linguistique, créé en 1988 par le gouvernement, est le principal organisme de l'administration locale. Cet organisme est devenu le principal agent territorial d'aménagement linguistique. Le déploiement s'est fait de manière échelonnée, mais constante, et, aujourd'hui, près de 500 spécialistes travaillent dans les 20 centres de normalisation, la soixantaine de services cantonaux et locaux et dans quelque 50 offices de normalisation du Consortium. Quant au financement, plus de 60 % du budget est pris en charge par la direction générale, tandis que le reste va aux administrations locales.

Il se faisait néanmoins pressant d'aller au-delà des actions ponctuelles et prioritaires en vue de décider en tout état de cause quelles sont les nouvelles actions à entreprendre et quelles sont les ressources disponibles pour procéder à l'extension de l'usage social du catalan. C'est pourquoi la *Generalitat* créa, en 1991, le Conseil social de la langue catalane, semblable à votre Conseil de la langue française. La composition très variée de ce Conseil lui permet de donner la parole aux secteurs les plus importants de la société catalane, vu que notre intention, tel qu'on l'a déjà dit, est de faire participer coude à coude tous les membres de la nation, ce que je tiens à illustrer avec les paroles de Lluís V. Aracil, fondateur de la sociolinguistique catalane :

«La tâche que nous devons entreprendre est formidable, et nous ne devons pas escompter le secours ni la manne providentielle extérieure ou supérieure. La résolution, et avant tout la compréhension de nos propres problèmes est un droit et un devoir que nous ne devons jamais déléguer. L'initiative doit toujours nous appartenir.»

La tâche principale du Conseil fut la mise en place d'un intense processus de réflexion qui devait aboutir, l'an dernier, à l'approbation du premier Plan général de normalisation linguistique, dont les deux objectifs principaux sont, en premier lieu, que la langue catalane soit couramment utilisée par toutes les institutions publiques et privées sans subordination à l'espagnol et, ensuite, que les droits linguistiques de chaque citoyen soient pleinement respectés sans que cela ne contredise le droit collectif de la communauté linguistique catalane d'utiliser la langue du territoire. Le plan général est donc un instrument fondamental pour mettre en oeuvre une politique de catalanisation dans laquelle la société tienne une part plus active et pour garantir une meilleure coordination des projets conçus par les différents acteurs de la normalisation linguistique. De plus, la souplesse de sa structure lui permet d'être facilement mise à jour et d'être l'objet de corrections nécessaires en fonction des besoins et de l'évolution de la société.

Le Plan général agit sur sept secteurs principaux : l'usage officiel et le droit linguistique; l'éducation et la jeunesse; les mass médias et les industries culturelles; le secteur socio-économique; les institutions sanitaires et sociales; les relations culturelles et territoriales et, finalement, la diffusion de la langue standard et la recherche sociolinguistique.

Malgré tout ce qui a été débité par certains mass médias espagnols, le Plan général ne représente aucune coercition quant à l'usage linguistique individuel. Au contraire, il s'agit de rendre pleinement effective l'option linguistique des citoyens dans n'importe laquelle des deux langues officielles, et de faire que les pouvoirs publics et les entreprises privées garantissent à leurs clients et à leurs usagers l'usage oral ou écrit tant du catalan que de l'espagnol. Néanmoins, nous avons la ferme intention de mandater les institutions et le secteur public pour qu'ils incorporent sans ambages le catalan à leurs activités habituelles.

L'amélioration quantitative et surtout qualitative de notre politique linguistique requiert l'application d'une des principales mesures prévues par le Plan général : la réforme de la loi de 1983, notre loi linguistique. Il est primordial que nous combions, dès maintenant, les lacunes détectées. Les modifications auront principalement un caractère technique visant à étendre nos actions à de nouveaux secteurs ou à des domaines qui, jusqu'à présent, ont été traités de manière insuffisante comme, par exemple, la justice, les mass médias et le secteur socioéconomique. Mais nous voulons aussi rester fidèles au principe de cohésion qui a toujours accompagné notre projet de catalanisation. C'est pour cela que nous voulons que la nouvelle loi soit celle de tout un chacun. Une loi qui n'est pas acceptée par la très vaste majorité de la population n'est jamais une bonne loi, parce que «tout doit être peuple en elle».

Et à quand, donc, cette nouvelle loi? Nous ne pouvons qu'abonder dans le sens des paroles prononcées par M. le président Pujol, en juin dernier, au Parlement de la Catalogne, où il soulignait notre compromis d'aborder la réforme de la *Loi de la normalisation linguistique* au cours de cette législature qui finira en 1999.

Il est clair, cependant, que notre tâche ne finit pas ici. Nous devons toujours être aux aguets et maintenir une politique linguistique attentive. En effet, nous sommes petits et entourés de puissants voisins. Les bouleversements qui se produisent dans le monde de l'économie ne cessent d'avoir des retombées importantes pour les langues, et plus encore pour une langue comme la nôtre. Nous devons donc suivre d'un oeil vigilant les conséquences linguistiques des actions entreprises en matière d'économie par les différents gouvernements de l'Europe et par nos institutions communes. Nous devons faire face à de nombreux problèmes qui, je le souligne, ne sont pas linguistiques en eux-mêmes. Je pense, notamment, aux problèmes que nous avons pour écouler les produits en catalan dans les circuits de distribution habituels. Ces problèmes sont cependant un signe de progrès pour notre langue, étant donné qu'il s'agit de difficultés communes à toute langue placée sur un marché qui, de jour en jour, prend une envergure plus planétaire.

C'est donc pour cela que nous avons besoin d'un processus participatif de catalanisation où chaque citoyen prend conscience du rôle décisif qu'il détient dans ce processus. Ce n'est que dans la mesure où les Catalans revendiquent, exigent, exercent leur droit à utiliser leur propre langue en tous lieux et en toutes circonstances que nous pourrons atteindre notre objectif.

En effet, l'inaliénable souveraineté linguistique de notre peuple ne pourra être conquise que par lui-même car nous sommes convaincus de la justesse des paroles de Rousseau lorsqu'il affirmait que «la société est l'union des hommes et non pas les hommes».

Telle est donc la leçon que nous pouvons dégager des actions entreprises par le gouvernement de la Catalogne en vue d'atteindre la plénitude de notre langue et l'épanouissement de notre société. Certes, d'aucuns pourront nous dire que nous avons été trop lentement, d'autres que nous avons été trop vite, mais je crois sincèrement que nous nous sommes conduits en vrais chefs d'orchestre. Nous avons, en quelque sorte, exécuté notre politique linguistique avec un rythme d'*allegro assai* afin de garantir la réussite de la révolution de velours à laquelle j'ai fait référence au début de mon exposé.

Permettez-moi, maintenant que nous parlons de musique, d'évoquer brièvement les jours déjà lointains où M. Jean-Claude Corbeil vint en Catalogne nous parler de la «fugue à trois voix» de la politique linguistique québécoise. Je crois que nous sommes en dette envers lui et envers vous tous, collègues et amis d'outre-Atlantique. Nous avons essayé de recueillir vos pensées et d'agir avec le plus grand doigté sur les trois voix de cette fugue. Nous avons déployé de nombreuses actions, c'est la voix législative et,

comme vous, nous venons de le voir, nous avons tous l'intention d'y persévérer. Cette action législative nous a permis également de faire taire la voix juridique au moyen des nombreuses dispositions visant à exécuter les grandes lignes de notre politique linguistique. Finalement, nous avons soigné tout particulièrement la voix sociale par le truchement de l'équilibre politique et de l'intégration linguistique.

Nous avons écouté tout le monde et je crois que nous avons réussi à rassembler le peuple entier en une seule communauté nationale où la langue est en voie de devenir un instrument de communication personnelle et professionnelle chéri de tous les membres de la nation.

Nous voici donc à la fin de ce voyage sur le sentier de la politique linguistique de la Catalogne. Je tiens à insister une fois de plus sur le caractère graduel de notre projet. Nous avons fait de la paix sociale, des consensus, de la cohésion et de l'intégration notre bannière. Nous avons toujours misé sur le dialogue et sur la persuasion, mais avec la ferme décision de faire du catalan, je le répète, cette langue propre à la Catalogne, la langue d'usage normal et préférentiel de notre pays.

4. L'Éducation

4.1 *Mise en contexte au Québec par M^e José Woehrling, professeur de droit constitutionnel à l'Université de Montréal*

M. José Woehrling, maître en droit, est professeur à l'Université de Montréal depuis plus de 25 ans. M. Woehrling, par ses nombreux ouvrages, parties d'ouvrages, mémoires, articles et communications, est certes l'un des plus grands spécialistes en matière de droit constitutionnel et en matière de politique linguistique vue sous l'angle du droit constitutionnel.

Mesdames, Messieurs. On m'a demandé de vous faire une brève présentation de la réglementation linguistique québécoise dans le domaine de la langue d'enseignement, surtout pour vous permettre d'établir une meilleure comparaison avec la situation en Catalogne qui va nous être exposée dans quelques minutes par M. Joaquim Arenas.

Je commencerai donc par vous rappeler très rapidement l'évolution historique dans ce domaine, parce que je crois que cela est indispensable pour comprendre la forme particulière qu'ont prise les solutions québécoises par rapport à celles d'autres pays, et j'essaierai ensuite de situer la réglementation québécoise, les solutions québécoises, par rapport aux grands modèles de politique linguistique.

Mais il faut, je crois, d'abord souligner à quel point la question de la langue d'enseignement est centrale dans l'ensemble de la question linguistique au Québec. En effet, comme vous le savez, historiquement, ce sont les préoccupations relatives à la langue d'enseignement qui sont, principalement, à l'origine de l'intervention active de l'État dans ce domaine, même si la politique linguistique s'est également étendue à d'autres secteurs, à de nombreux autres secteurs. Et c'est également en matière de langue d'enseignement qu'on a assisté à l'un des principaux affrontements entre le Québec et le reste du Canada sur le plan de la philosophie linguistique.

Comme vous le savez, du moins ceux d'entre vous qui sont familiers avec l'histoire du Québec, avant le début des années 70, il existait au Québec une tradition séculaire de libre choix de la langue d'enseignement. Il était donc loisible à chacun d'envoyer ses enfants à l'école française ou à l'école anglaise. Dans ce contexte, on a constaté que les immigrants allophones, c'est-à-dire ni anglophones ni francophones, envoyaient majoritairement leurs enfants à l'école anglaise, dans la mesure où l'anglais possédait, à leurs yeux, un prestige social et une utilité économique supérieurs au français, ce qui est d'ailleurs une perception encore répandue aujourd'hui. Et, pour cette raison, dès la deuxième génération, la plupart des immigrants s'assimilaient à la minorité anglophone plutôt qu'à la majorité francophone.

Jusque vers les années 50, cette désaffection des immigrants inquiétait relativement peu les francophones; étant donné l'exceptionnelle fécondité des familles québécoises, la position démographique des francophones n'était pas menacée. Mais, à partir de la fin des années 50, le taux de natalité des francophones a commencé à diminuer rapidement et, à la fin des années 60, les démographes calculaient que si l'assimilation des immigrants à la collectivité anglophone n'était pas stoppée, la ville de Montréal serait majoritairement anglophone autour de l'an 2000.

À partir de ces constatations, l'objectif à poursuivre en matière de langue d'enseignement s'imposera donc de lui-même : amener les immigrants à fréquenter l'école française plutôt que l'école anglaise. Cet objectif n'a jamais été remis en cause. Il a été poursuivi, de façon plus ou moins systématique et cohérente, par les gouvernements qui se sont succédé au Québec depuis 1970 : le gouvernement libéral de M. Robert Bourassa a fait adopter, en 1974, la *Loi sur la langue officielle*, ou «loi 22», et le gouvernement du Parti québécois, dirigé à l'époque par René Lévesque, a fait voter, en 1977, la *Charte de la langue française*, ou «loi 101», qui est toujours en vigueur.

Dans le domaine de la langue d'enseignement, l'objectif de la «loi 101» était d'obliger les immigrants et les francophones eux-mêmes à envoyer leurs enfants à l'école française et de réserver l'accès à l'école publique anglaise du Québec aux seuls enfants de la minorité anglo-québécoise de souche. Et vous savez que, pour parvenir à ce résultat, on avait inscrit dans la «loi 101» une règle appelée «clause Québec», d'après laquelle n'étaient admissibles à l'école publique anglaise, primaire et secondaire, que les seuls enfants dont l'un des parents avait lui-même reçu, au Québec, son enseignement primaire en anglais. En pratique, une telle règle avait pour effet d'exclure trois catégories de personnes de l'accès à l'école publique anglaise : donc, étaient exclus les immigrants d'où qu'ils viennent, y compris les immigrants dont la langue maternelle ou usuelle était l'anglais; étaient également exclus les francophones eux-mêmes; et enfin, en troisième lieu, étaient exclus les Canadiens des autres provinces venant s'établir au Québec, à moins qu'une entente de réciprocité n'ait été conclue entre le Québec et leur province d'origine, ou que cette province d'origine n'offre des services comparables aux francophones qui y résident.

Cette dernière conséquence, c'est-à-dire l'exclusion des Canadiens des autres provinces, a immédiatement été considérée comme inacceptable par les autorités fédérales qui l'ont considérée comme incompatible avec le principe de libre circulation et de libre établissement qui est à la base du système fédéral. Cependant, il faut se rappeler que, à l'époque où la «loi 101» a été adoptée, rien dans la Constitution canadienne de 1867 ne s'opposait à l'adoption d'une telle législation au Québec. Il faut également mentionner que le même principe, appelé principe de territorialité linguistique, s'applique aujourd'hui encore dans certains cantons suisses et en Belgique, ainsi qu'à Porto Rico, si on veut se situer sur le continent nord-américain, Porto Rico étant un État associé aux États-Unis.

Comme le gouvernement fédéral ne pouvait s'appuyer sur la Constitution canadienne existante pour faire invalider la «clause Québec» de la «loi 101», il a fait adopter, en 1982, une nouvelle loi constitutionnelle dans laquelle on a trouvé une disposition incompatible avec la loi québécoise.

En effet, l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* entrée en vigueur en 1982, contient une disposition appelée «clause Canada» qui permet aux Canadiens des autres provinces qui s'établissent au Québec d'envoyer leurs enfants à l'école publique anglaise. Mais cette clause Canada entraine évidemment en conflit de plein fouet avec la «clause Québec» de la «loi 101» et c'est pourquoi celle-ci a été partiellement invalidée par la Cour suprême du Canada en 1984.

Cependant, cela n'a rien changé au fait que les immigrants et les francophones eux-mêmes doivent fréquenter l'école française. De ce point de vue, la «loi 101» continue actuellement d'atteindre son but. Cependant, nous commençons également à nous rendre compte que la fréquentation de l'école française n'est peut-être pas suffisante pour franciser durablement les immigrants. Les immigrants s'établissent, comme vous le savez, en très grande majorité à Montréal et, dans de nombreuses écoles françaises de Montréal, la proportion des élèves allophones est devenue si importante que la masse critique de francophones nécessaire pour franciser, pour «francophoniser» les immigrants n'existe plus.

Dès l'année scolaire 1992-1993, la proportion des élèves de langue maternelle française dans l'ensemble des écoles de l'île de Montréal est passée sous la barre des 50 %. Cette situation est, bien sûr, le résultat des niveaux élevés d'immigration que nous avons connus ces dernières années, mais c'est également le résultat du phénomène d'exode massif des classes moyennes francophones vers les banlieues de Montréal alors que les immigrants, eux, s'établissent surtout dans le noyau urbain.

Il faut également souligner que la francisation des immigrants dépend grandement de leur insertion dans les activités économiques et qu'à Montréal celles-ci continuent en bonne partie de se dérouler en anglais.

Pour terminer, je voudrais maintenant essayer de situer la réglementation québécoise en matière de langue d'enseignement par rapport aux grands modèles de politique linguistique en vigueur dans le monde pour établir plus tard une comparaison, un parallèle peut-être plus fructueux avec la situation en Catalogne.

La législation linguistique québécoise résulte d'un choix conscient entre les deux grandes philosophies qui existent en matière de politique linguistique, ce qu'on appelle, en simplifiant quelque peu bien sûr, le principe de territorialité et le principe de personnalité.

Le principe de territorialité veut que tous ceux qui habitent une région donnée adoptent la langue de la majorité de la population dans leurs rapports avec les autorités publiques et pour l'éducation de leurs enfants. Par contre, dans les rapports purement privés, la liberté linguistique reste totale, du moins, bien sûr, dans les pays démocratiques.

Selon de nombreux sociolinguistes, dont M. Corbeil je crois, c'est cette solution territoriale qui assure le mieux la stabilité et la sécurité des communautés linguistiques en séparant les langues qui sont en présence, qui sont en conflit, et en offrant à chacune d'elles un espace, un domaine à l'intérieur duquel elle jouit d'un monopole ou, du moins, d'une nette prédominance.

Je vous rappelle que c'est cette solution territoriale qui a été adoptée dans certains cantons suisses et en Belgique, et je souligne que, dans le cas du Québec, la solution territoriale s'applique seulement de façon partielle, bien sûr, puisque l'obligation de fréquenter l'école française ne vise que les francophones eux-mêmes et les immigrants. Par contre, la «loi 101» a maintenu le droit des anglophones du Québec de choisir entre l'école française et l'école anglaise et, depuis l'entrée en vigueur de la *Charte canadienne des droits et libertés*, en 1982, ce droit de choisir est étendu aux anglophones du reste du Canada qui viennent s'établir au Québec.

Bien sûr, dans la mesure où le principe de territorialité limite le libre choix des individus en matière linguistique, il peut facilement soulever des critiques du point de vue du libéralisme politique et des droits de la personne et nombreux sont ceux, notamment au Québec, qui font ce genre de critique.

Pourtant, il ne faut pas perdre de vue que, dans le domaine linguistique comme dans le domaine social ou économique, la limitation des droits de certains individus ou de certains groupes peut se justifier lorsqu'elle est nécessaire pour protéger les droits d'autres individus ou d'autres groupes.

Dans les pays qui ont choisi d'appliquer le principe de territorialité de façon totale ou partielle, la limitation du libre choix linguistique est une mesure, bien sûr, qui a des aspects antilibéraux, mais cette limitation de la liberté linguistique est considérée comme nécessaire pour défendre une langue qui est vulnérable contre la concurrence d'une langue plus forte et plus attractive. Par contre, le principe de personnalité permet aux individus de choisir entre deux ou plusieurs langues dans leurs rapports avec les autorités publiques et pour l'éducation de leurs enfants.

Cette solution du libre choix linguistique qui est a priori plus sympathique bien sûr exige donc le bilinguisme de l'État et le bilinguisme du système éducatif public. Elle maintient le contact et la concurrence entre les langues en présence. Par conséquent, la langue qui a plus de prestige et d'utilité économique pourra se développer au détriment de celle qui possède une force d'attraction moindre. Le principe de personnalité, par

conséquent, en favorisant la libre concurrence des langues en présence, entraîne presque inévitablement l'affaiblissement et, dans certains cas, la disparition de la langue plus vulnérable. C'est cette solution du principe de personnalité, et son corollaire qui est le bilinguisme institutionnel, qui ont été adoptés par le gouvernement fédéral canadien et, jusqu'à un certain point, par l'Ontario et le Nouveau-Brunswick.

Évidemment, ce choix n'entraîne aucune menace pour la langue anglaise, qui est dominante partout en Amérique du Nord.

Comme on le verra maintenant, la Catalogne a, comme le Québec, repoussé la solution du libre choix linguistique en matière de langue d'enseignement. On y a adopté, je crois — M. Arenas va nous apporter des précisions — une variante du principe de territorialité, l'enseignement public étant obligatoirement dispensé dans les deux langues : le catalan et le castillan, avec une certaine prédominance, si j'ai bien compris, de la première langue, du catalan; comme on le verra, le choix de cette solution s'explique par la situation sociolinguistique, historique, politique et constitutionnelle de la Catalogne qui est, évidemment, très différente de celle du Québec, comme M. Arenas va nous l'expliquer.

4.2 Conférencier catalan : M. Joaquim Arenas i Sampera, chef du Service de l'enseignement du catalan du ministère de l'Éducation

M. Joaquim Arenas i Sampera est diplômé en linguistique, en sciences sociales et en pédagogie. Il occupe les fonctions de chef du Service de l'enseignement du catalan du ministère de l'Éducation de la *Generalitat*, le gouvernement de la Catalogne. En marge de ses importantes responsabilités professionnelles, il déploie beaucoup d'énergie comme chercheur, puisqu'il est l'auteur d'un nombre impressionnant de livres et d'articles dans plusieurs domaines, notamment ceux de la langue et de la littérature catalanes, des sciences sociales, de la sociolinguistique et de la pédagogie. Un grand nombre de ses ouvrages ont d'ailleurs été traduits en anglais et en français.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs. J'ai accepté avec plaisir l'invitation de participer à cette rencontre Québec-Catalogne portant sur la politique linguistique et la création culturelle afin de venir exposer les mesures juridiques qui garantissent un bon apprentissage de la langue à toutes les étapes de l'enseignement en Catalogne, ceci dans le cadre du caractère officiel de deux langues, catalane et espagnole (ou castillane) proclamé par nos textes légaux, et que le gouvernement autonome de Catalogne a cependant du mal à rendre effectif. Il s'agit d'un projet évidemment ambitieux, qui, en plus d'une base juridique solide, dispose d'une conception éducative qui implique l'implantation du catalan comme première langue de l'enseignement, en considérant l'école comme un projet pédagogique qui doit offrir aux

élèves les mêmes instruments afin qu'ils puissent se développer dans les mêmes conditions.

Au cours de la période qui a suivi la fin de la guerre civile en Espagne, et qui s'est terminée par la promulgation de la Constitution en 1978, la norme qui régissait le système d'enseignement et qui était, par conséquent, appliquée dans les écoles par les professeurs et les élèves de la Catalogne, était celle du gouvernement de l'État espagnol. Toutefois, l'évolution du système politique et la pression sociale pour la démocratisation ainsi que pour la revendication des droits linguistiques et pour l'identité dans la communauté nationale historique, ont provoqué l'évolution et la lente transformation de la situation.

Au cours des 30 années qui ont suivi la guerre civile, l'usage officiel et public de la langue catalane a été interdit et celle-ci a été marginalisée dans l'enseignement. La législation des premières années de la dictature a été caractérisée par la dureté de l'interdiction de cette langue ainsi que par la répression contre les professeurs qui l'avaient enseignée jusqu'alors.

L'introduction de la langue catalane dans l'enseignement primaire, élémentaire et secondaire pour l'ensemble des élèves de la Catalogne est atteint avec la promulgation par le gouvernement central du décret royal 2092 du 23 juin 1978 lorsque la démocratie est arrivée. Pour la première fois, le catalan pouvait acquérir un caractère d'usage officiel et généralisé à tous les niveaux du système d'enseignement.

De cette étape qui n'est pas encore terminée, nous pensons qu'il est important d'analyser le contenu des textes juridiques de base sur la langue, l'entrelacs des compétences et de la législation qui régissent l'enseignement en Catalogne.

Considérons donc maintenant le nouveau cadre juridique et les textes des lois. Trois textes juridiques sont d'une grande valeur pour la récupération du catalan et son introduction dans l'enseignement. Ces trois textes sont la constitution, le statut d'autonomie ainsi que le décret de transfert des compétences de l'État, le gouvernement central, vers la *Generalitat*, le gouvernement autonome.

Avec la promulgation de la constitution, au mois de décembre 1978, s'ouvrait un nouveau chemin pour la récupération du catalan ainsi que de l'euskera, la langue basque, et du galicien. L'Espagne est proclamée État de droit et elle reconnaît l'existence des régions et des nationalités.

L'article 3 de la constitution dit littéralement :

«1. Le castillan est la langue officielle de l'État. Tous les Espagnols ont le droit, ont le devoir de la connaître et le droit de l'utiliser.

«2. Les autres langues espagnoles seront aussi officielles dans les communautés autonomes respectives, conformément à leur statut.

«3. La richesse des différentes modalités linguistiques d'Espagne est un patrimoine culturel qui sera l'objet d'un respect et d'une protection spéciaux.»

Cet article rompt complètement avec la situation linguistique existante et, plus que tout, avec la conception de cette situation qui avait présidé à la vie espagnole durant deux siècles. Pour la première fois dans l'histoire de l'Espagne, la priorité linguistique est assumée comme un patrimoine culturel appartenant à l'ensemble des Espagnols. Et notre document juridique de base est le Statut d'autonomie de la Catalogne qui a été rédigé en 1979 sur la base de la constitution. Dans son article 3, il dit :

«1. La langue particulière de la Catalogne est le catalan.

«2. La langue catalane est la langue officielle de la Catalogne ainsi que le castillan, langue officielle de tout l'État espagnol.

«3. La *Generalitat*, le gouvernement autonome, garantira l'usage normal et officiel des deux langues et il prendra les mesures nécessaires afin d'en assurer la connaissance et il créera les conditions qui permettent leur entière égalité quant aux droits et aux devoirs des citoyens de la Catalogne.»

Au sens juridique le plus strict, le Statut d'autonomie, loi par laquelle la Catalogne se gouverne en qualité de nation reconnue par la constitution de l'État espagnol, reconnaît ainsi une unique langue propre à la Catalogne et deux langues officielles sur un plan d'égalité, mais pour des raisons différentes. L'une, le catalan, est officielle parce qu'elle est propre à la communauté et l'autre, l'espagnol, parce que c'est la langue officielle de l'État.

La Constitution espagnole, garantie de l'État démocratique, reconnaît dans son article second le droit à l'autonomie des nations et des régions qui font partie de cet État et accorde aux autorités autonomes une partie des compétences de l'État dans différents domaines. En ce qui concerne l'enseignement, la *Generalitat* de la Catalogne a, en vertu de son statut d'autonomie, les compétences pleines en matière d'enseignement. Ceci veut dire que l'État se réserve certaines compétences et que la gestion du service d'enseignement, ainsi que d'une partie du pouvoir législatif, échoit à la *Generalitat*.

Les transferts des compétences en matière d'enseignement de l'État espagnol vers le gouvernement catalan sont formulés dans le décret 2809 du 3 octobre 1980. Ce texte, conformément à la Constitution et au Statut d'autonomie, rend effective l'autonomie de l'enseignement non universitaire en Catalogne. Il permet que se développe une législation autonome qui impose la langue catalane, aussi bien en ce qui concerne le complément de son enseignement dans tous les domaines d'enseignement que ce qui regarde son implantation comme véhicule d'enseignement.

C'est dans ce cadre législatif que s'est produite la plus importante impulsion normalisatrice de l'enseignement en Catalogne, et je l'exposerai ci-dessous.

L'ensemble des normes promulguées par le premier gouvernement de la *Generalitat* restaurée est constitué de 13 décrets et ordres qui régissent le développement de l'activité d'enseignement et la dotation de professeurs aux écoles. L'ordonnancement éducatif en ce qui concerne le contenu et les horaires des programmes d'enseignement des langues est dépendant des capacités linguistiques des professeurs. Ces actions législatives sont combinées, avec l'approbation par le Parlement de la Catalogne, à la *Loi de la normalisation linguistique* de 1983.

Cette loi précise, dans son Titre II :

«Le catalan en tant que langue particulière de la Catalogne l'est également de l'enseignement à tous les niveaux éducatifs.

«Les enfants ont le droit de recevoir leur premier enseignement dans leur langue habituelle, qu'il s'agisse du catalan ou du castillan. L'Administration devra garantir ce droit et mettre en oeuvre les moyens nécessaires à cette fin. Les parents ou les tuteurs peuvent l'exercer au nom de leurs enfants en exigeant leur application.

«La langue catalane et la langue castillane devront être obligatoirement enseignées à tous les niveaux et degrés de l'enseignement non universitaire.

«Tous les enfants de la Catalogne, quelle que soit leur langue habituelle au début de leur scolarisation, devront pouvoir utiliser normalement et correctement le catalan et le castillan à la fin de leurs études de base.

«Dans les centres d'enseignement supérieur, c'est-à-dire les universités, les professeurs et les élèves ont le droit de s'exprimer, dans toute situation, verbalement ou par écrit, dans la langue officielle de leur préférence.

«En accord avec les exigences de la fonction éducative, les professeurs devront connaître les deux langues officielles.»

La loi dicte aussi que les élèves ne seront pas séparés dans les centres d'enseignement en raison de la langue. Nous portons un grand intérêt, en Catalogne, à éviter l'existence de deux sociétés, l'une de langue catalane, l'autre de langue espagnole. Enfin, il est établi que la langue de l'Administration, de l'enseignement et des communications normales au sein des centres sera le catalan. Il n'est pas difficile de voir que la *Loi de la normalisation linguistique* de 1983 est la règle d'or pour l'usage du catalan à l'école.

Je me permets enfin de vous faire remarquer un élément lié aux droits linguistiques des enfants dans le processus éducatif. Le droit reconnu aux enfants de recevoir leurs premiers enseignements dans leur langue habituelle, de zéro à sept ans, c'est-à-dire au cours de la période des apprentissages instrumentaux, n'implique pas que les enfants des familles castillanophones doivent obligatoirement être scolarisés en espagnol, mais qu'ils en ont le droit. L'article second de la loi assure à tous les citoyens le droit de

recevoir l'enseignement en catalan. Toutefois, la loi permet aux enfants castillans – ou, en leur nom, leurs parents ou tuteurs – de choisir entre les deux droits, et l'Administration doit garantir cette possibilité.

Le déploiement de la norme linguistique et son application dans les écoles ont reçu une acceptation très généralisée, pour ne pas dire totale. Actuellement, cette acceptation se constate par la convivialité sociale et le respect mutuel entre les citoyens sur la question de la langue.

Cependant, malgré la bonne volonté de la majorité de la population, des recours et des contestations ont été faits contre certains aspects qui configurent la *Loi de la normalisation linguistique* ainsi que les dispositions qui la mettent en place.

Les aspects objets de conflits ont été, pour l'essentiel, les suivants : l'usage du catalan comme langue généralisée d'enseignement; l'exigence d'une connaissance suffisante du catalan pour l'obtention du certificat de fin d'études du cycle obligatoire; la condition selon laquelle tous les enfants de la Catalogne, quelle que soit leur langue habituelle au début de leur scolarité, doivent utiliser normalement et couramment le catalan et l'espagnol à la fin de leurs études de base; le fait que les centres d'enseignement doivent faire du catalan la langue normale de communication dans leurs activités internes et externes ainsi que l'usage de celui-ci dans les cadres administratifs.

Ces aspects de la normalisation linguistique ont été discutés devant le tribunal suprême de l'État, lequel a renvoyé les recours au tribunal constitutionnel, organisme collégial ayant juridiction sur l'ensemble du territoire espagnol. Par un arrêt édicté le 23 décembre 1994, le tribunal constitutionnel de l'État déclara légal de plein droit le contenu des articles de la *Loi de la normalisation linguistique* qui avaient été mis en question devant le tribunal suprême.

De même, le décret et l'ordre qui mettaient en place la *Loi de la normalisation linguistique*, c'est-à-dire qui concrétisaient sa mise en place dans les centres d'enseignement, ont été l'objet de recours. Le tribunal suprême de l'État, par son arrêt du 13 juillet 1995, a ratifié la complète légalité de ces deux dispositions.

L'arrêt avalise pleinement la réalité juridique du modèle de conjonction linguistique qui est appliqué au système d'enseignement de la Catalogne et qui est basé sur l'engagement d'assurer une bonne connaissance des deux langues officielles de la Catalogne à l'ensemble de la population scolaire ainsi que de normaliser la situation de la langue catalane comme langue d'enseignement.

J'ai exposé jusqu'ici l'ordre chronologique dans lequel ont été adoptées les diverses mesures juridiques au cours du processus que nous avons vécu. Il convient de souligner que l'action du gouvernement, et par conséquent les normes légales adoptées,

n'ont pas été appliquées avec la même intensité à tous les niveaux ou pendant toutes les étapes qui caractérisent notre système d'enseignement.

L'effort le plus important pour normaliser le catalan a été fait dans le cadre de l'enseignement primaire pour des raisons essentielles. Tout d'abord parce que c'est celui qui est donné à l'ensemble de la population; ensuite, parce que, compte tenu de l'âge des apprentissages linguistiques et instrumentaux, c'est le plus important.

Toutefois, aussi bien en ce qui concerne l'enseignement secondaire que l'enseignement universitaire, la langue catalane est de plus en plus présente, notamment en raison du fait de l'augmentation de la connaissance du catalan par l'ensemble de la population.

Pour finir mon intervention, je voudrais exposer une dernière réflexion. La Catalogne a accompli, au cours de ces dernières années, un geste important : la récupération de sa langue dans l'enseignement. L'effort a été considérable et s'est étendu de l'action du gouvernement à la volonté et à l'action de la société civile. Les lois seules ne changent pas l'école, mais sans elles, ou contre elles, il est bien difficile d'avancer. En Catalogne, nous le savons bien et nous souhaitons que nos enfants ne l'oublient pas. Merci bien.

5. Les audio/visuels

5.1 *Mise en contexte au Québec par M^{me} Martine Tremblay, sous-ministre de la Culture et des Communications*

M^{me} Martine Tremblay est sous-ministre de la Culture et des Communications. Elle a eu une longue carrière au sein de la fonction publique québécoise et, auparavant, elle a milité longuement au sein des instances du Parti québécois où elle fut directrice de la permanence dans les années 1975-1976. Elle est devenue également conseillère politique auprès du ministre d'État au Développement social et, à ce titre, elle a coordonné la rédaction du livre blanc sur la santé et la sécurité au travail.

En 1976, M^{me} Tremblay a accédé au cabinet du premier ministre, M. René Lévesque; elle fut directrice adjointe de son cabinet et, par la suite, directrice de son cabinet politique. Elle y est restée pendant six ans avant de quitter pour devenir sous-ministre adjointe aux Affaires culturelles en 1985 et, par la suite, passer une longue période dans le secteur privé comme consultante en affaires publiques, dans un premier temps, et directrice des affaires publiques par la suite.

Madame la Présidente du Conseil de la langue française, distingués visiteurs et chers amis. Le thème que nous abordons maintenant, l'audiovisuel, est au coeur des enjeux modernes auxquels sont confrontées toutes les identités culturelles. On doit même le considérer comme étant, aujourd'hui, déterminant dans un contexte de mondialisation qui favorise nettement, et de plus en plus, la culture de masse anglo-saxonne, et surtout américaine.

Le Québec, à ce jour, ne s'est pas trop mal débrouillé. Il faut dire que plusieurs facteurs, qui au premier abord pouvaient constituer des handicaps, ont fini par jouer en notre faveur. Nos frontières jouxtent celles des États-Unis; toute la technologie de l'audiovisuel est ainsi arrivée ici aussi rapidement que chez les Américains : câblodistribution, radios et télévisions publiques et privées font partie de notre quotidien depuis plusieurs décennies déjà. Montréal a d'ailleurs été la première ville en Amérique du Nord à se doter d'une salle de cinéma, la deuxième au monde à avoir une station de radio et la première au Canada à diffuser des émissions de télévision sur une base régulière.

La France était trop éloignée pour nous alimenter en émissions de radio et de télévision en langue française. Si les premiers artisans de notre télévision ont pu s'en inquiéter, cette contrainte géographique a été le catalyseur d'une de nos plus grandes réussites : nous avons produit nous-mêmes nos émissions, nous en avons produit beaucoup et dans tous les genres, alors que nos voisins canadiens-anglais choisissaient

très tôt de présenter, sur leurs propres canaux, un large éventail de productions américaines. En réalité, notre situation particulière, c'est-à-dire le fait d'être quelques millions de francophones vivant sur un continent habité par quelque 250 millions d'anglophones, a contribué à renforcer l'attachement des Québécois pour les médias diffusant en français et ce, même si environ 40 % de la population québécoise maîtrise aujourd'hui l'anglais comme le français. En témoignent la fidélité remarquable des francophones québécois pour les journaux, la radio et la télévision s'exprimant dans leur langue et leur préférence, depuis que c'est possible, pour le cinéma et les vidéocassettes en français.

C'est ainsi que, au Québec, la contribution de l'audiovisuel à notre expression culturelle a toujours été majeure. Une contribution qui est, en grande partie, attribuable à la qualité de la production québécoise, mais qui est également redevable à une vigilance constante du Québec et aux mesures qu'il a mises de l'avant, en particulier pour protéger sa langue. Par exemple, une *Loi sur le cinéma*, qui lui appartient en propre, permet au Québec d'accélérer les doublages en français de longs métrages étrangers sur support film ou sur vidéocassettes. Par contre, nous ne maîtrisons toujours pas les leviers réglementaires qui encadrent notre radio, notre télévision, et notre câblodistribution. Les décisions du gouvernement fédéral pèsent constamment sur l'équilibre que nous tentons d'instaurer ici.

C'est donc bien à force d'insistance et de détermination que le gouvernement, les industries et les milieux culturels du Québec ont, généralement, obtenu des règles qui tiennent quand même compte des particularités du marché québécois. Ainsi, des quotas de diffusion favorables à la chanson d'expression française sont appliqués : 65 % de la musique vocale diffusée par les radios de langue française du Québec doit être constituée de chansons en langue française. Quand sont arrivés les canaux de télévision spécialisés, le Québec a aussi réussi à imposer un modèle différent du modèle américain, que le Canada anglais s'apprêtait, lui, à appliquer ici. Et le Québec continue à défendre ses besoins culturels linguistiques pour que la diffusion par satellite, les nouveaux services télévisuels et l'autoroute de l'information s'instaurent ici à des conditions acceptables pour les Québécois.

Or, cette force ne peut plus s'appuyer sur les acquis d'autrefois. Ici aussi, les jeunes sont très attirés par la culture américaine; ici aussi, dès que l'offre de produits anglophones se fait plus importante, leur consommation s'accroît et, ici aussi, l'ampleur des moyens qui accompagnent le lancement des produits américains chez nous est sans commune mesure avec celle que nous pouvons déployer.

Le Québec aspire à faire du français la langue commune de tous les Québécois, quelle que soit leur langue maternelle. Cette vision du français comme facteur intégrateur d'une société dont les citoyens consacrent, en moyenne, près de 50 heures par semaine à l'écoute de la radio et de la télévision nous alerte sur trois points fondamentaux : le premier, c'est la qualité de la langue diffusée par les médias et les inforoutes; le

deuxième point a trait aux habitudes d'écoute des Québécois dont la langue maternelle n'est pas le français. Les quelques données que nous possédons sur cette dernière question tendent à démontrer que ceux-ci affichent encore une nette préférence pour les médias de langue anglaise. Ce phénomène nous oblige à rechercher plus profondément les causes qui empêchent ces communautés de partager davantage une culture québécoise commune; le troisième point est relié aux inforoutes.

L'arrivée des inforoutes nous confronte brutalement aux défis de la place et de l'affirmation des langues et des cultures non anglophones dans le monde. Malgré la forte prédominance des Américains dans ce secteur, les efforts déployés, notamment par les entreprises québécoises, pour y développer le plurilinguisme nous permettent de rester optimistes. Les inforoutes sont le lieu privilégié de l'ouverture sur le monde et de l'expression des cultures nationales. Dans ce contexte, il est compréhensible que toutes les cultures non américaines souhaitent faire contrepoids à l'uniformisation des contenus qui résulte de la place qu'occupe la culture américaine. Notre objectif, et nous le partageons avec d'autres : une société de l'information diversifiée et respectueuse des valeurs de nos sociétés.

Les défis qui se posent au Québec pour permettre à notre culture et à notre langue communes de s'épanouir dans les meilleures conditions possibles auront, à plusieurs égards, des résonances chez nos amis catalans. Malgré la distance qui nous sépare et nos différences, nous partageons une même quête d'affirmation culturelle et nationale. Pour les Catalans comme pour les Québécois, le XXI^e siècle et la mondialisation devront absolument déboucher sur l'ouverture, sur le plurilinguisme et sur la diversité culturelle. Il en va de la survie des cultures nationales et de la richesse de notre patrimoine culturel mondial. Et ce combat — si on me permet d'utiliser cette expression — commence avec la solidarité.

5.2 *Conférencier catalan : M. Jordi Vilajoana, directeur général de la Corporation catalane de la radio et de la télévision publiques*

M. Jordi Vilajoana est directeur général de la Corporation catalane de la radio et de la télévision publiques. Cette Corporation a été créée en 1983 dans le but spécifique de mettre sur pied la première chaîne de télévision entièrement catalane – qui est entrée en ondes dès 1984 – et aussi un créneau de radio strictement catalan. M. Vilajoana est aussi président de la Fédération des organismes de radio et de télévision autonomes et président de *Media Park Catalunya*.

Cet économiste — il est licencié en sciences économiques de l'Université de Barcelone, diplômé en marketing de l'École supérieure d'administration des entreprises, et il a aussi étudié à Harvard — cet économiste, donc, et administrateur, se double aussi d'un homme qui, à l'évidence, aime profondément la culture. Voyez par vous-même : il est membre de la Fondation de l'Université ouverte de Catalogne, membre du Conseil du théâtre national de Catalogne, membre du conseil d'administration du Grand Théâtre de Liceu, un des plus importants théâtres de Barcelone. Il est également membre du Conseil social de la langue catalane et membre des associations philanthropiques *Orfeó Català* et *Palau de la Música*.

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, amis. À l'égal du commerce entre les peuples, la relation entre les langues n'est pas toujours un modèle de respect et de compréhension, la tendance à la domination des unes sur les autres renaissant souvent. Cette situation se produit surtout dans les zones où coexistent plusieurs langues. Une phrase du linguiste québécois Michel Plourde me revient en mémoire : «Il n'y a pas de peuples polyglottes, mais plutôt des États à l'intérieur desquels coexistent plusieurs langues, pour des raisons historiques et politiques toujours. Le respect mutuel que se vouent ces langues se mesure à l'angle des conflits qui les opposent.»

Il y a 15 ans, il n'y a pas beaucoup de temps, dans les pays de l'Union européenne, la télévision était un monopole des États et des langues dominantes. Les langues non officielles n'y faisaient que des apparitions anecdotiques. Aujourd'hui, le basque, le catalan, le galicien et le gallois disposent de chaînes de télévision à part entière. Les trois premières, c'est-à-dire le basque, le catalan et le galicien, doivent cette situation aux changements politiques et structurels qu'a connus l'État central; la quatrième la doit à des manifestations, notamment une grève de la faim.

Disposer des moyens de communication dans sa propre langue est un droit assorti d'autres bénéfiques, des bénéfiques directs, par exemple la progression de la langue sur le plan de la connaissance et de l'usage — je vous parlerai de quelques chiffres après — mais aussi de bénéfiques indirects, d'une part des attitudes plus bienveillantes

envers la langue minoritaire et, d'autre part, parmi les langues majoritaires, des attitudes plus favorables quant à son usage.

Outre ces changements d'attitude positifs, on constate chez les professionnels, les grammairiens, et ce, d'une manière générale, un certain enracinement des habitudes linguistiques normalisatrices. Une autre question doit être prise en compte : la création d'industries culturelles autour de la télévision. Actuellement, en Catalogne il y a environ 200 sociétés de production indépendantes qui n'existaient pas il y a 15 ans. Il y a environ 20 compagnies de doublage, situées à Barcelone principalement, qui font les doublages de toute la production que nous achetons dans le monde.

Depuis sa création, la télévision de Catalogne a participé à la réalisation de 33 coproductions et cinq productions associées de cinéma catalan. Et la télévision de Catalogne a acheté aussi les droits de 500 films et 18 courts métrages réalisés par producteurs catalans. Soixante pour cent de notre programmation se fait à la maison et, par exemple, notre télésérie, telle les nouvelles, etc., a permis qu'il y ait 1 500 acteurs et actrices qui ont participé à cette production dans les dernières quatre années et ça a provoqué un ressourcement du théâtre populaire dans la Catalogne.

Aussi, il y a un changement important dans l'atmosphère de l'université. Maintenant, à Barcelone, à l'Université catalane de Barcelone, il peut s'étudier... dans trois universités. Tout ça n'existait pas il y a 15 ans.

Ces préambules achevés, entrons dans le vif du sujet. Dans les années 80, la télévision et la radio étaient les instruments de base de la communication sociale. La création de TV3 et de *Catalunya Radio* était indispensable à la normalisation linguistique. L'apparition de la radiotélévision publique catalane fut le résultat d'une volonté unanime exprimée par les parlements; c'est la volonté de normalisation linguistique, culturelle et nationale.

Les décisions qui ont été prises à l'époque ont revêtu une importance primordiale et marqué l'avenir de notre pays. D'une façon ou d'une autre, elles furent les premières tentatives de construction sérieuse d'un espace de communication catalan qui n'existait pas. Ils ont pris des décisions très importantes. En premier lieu, de construire un réseau autonome. Il existe un réseau de transport de signal, qui s'appelle le *Hoover*, il a été décidé d'en faire un réseau autonome.

La seconde décision très importante, c'était de faire une télévision et une radio uniquement en catalan. Ça ne fait pas la même chose; par exemple, les Basques, ont deux chaînes. Ils font l'une en basque et l'autre en espagnol. Dans la Valence, c'est la même chose; ils partagent, dans la programmation, l'espagnol et le catalan. Nous faisons toute notre programmation complètement en catalan, et je crois que c'est une décision très, très importante.

Nous avons une volonté d'être une radio et une télévision à part entière, en définitive; une radio et télévision pour une nation, dans la langue, et diffusant la culture de cette nation.

Durant cette période, la radio et la télévision publiques ont eu une influence à divers égards. En premier lieu, pour la première fois de notre histoire, un moyen de communication parvenait à toucher, à lui seul, tous les pays de langue catalane, 12 millions de personnes à peu près : la Catalogne, la Catalogne-Nord, ça veut dire la France du Sud, la Valence, les Îles Baléares et la principauté d'Andorre, tout ça est couvert par la télévision de Catalogne.

À travers la télévision de la Catalogne et des autres stations de la *Generalitat*, nous sommes parvenus à habituer notre pays à la non-dépendance informationnelle, c'est-à-dire que les informations diffusées par nos stations sont en «code» catalan, depuis la Catalogne, pas depuis Madrid. Ça, c'est très important du point de vue de l'information. Le développement de deux chaînes de télévision, 11 432 heures par an de télévision, et de quatre radios qui émettent 24 heures sur 24 tous les jours de l'année; une radio qui fait de l'information 24 heures par jour; une radio qui fait de la musique contemporaine; une radio qui fait de la musique classique; et une radio qui fait de la radio généraliste, qui émet chaque jour, 24 heures sur 24. Tout ça a provoqué une évolution très forte de la compréhension du catalan.

En 1975, le niveau de compréhension en Catalogne du catalan était de 60 %. Elle est passée, en 1993, au niveau de 93,7 % et les derniers chiffres nous indiquent, en 1995, un niveau de 97 %. C'est le total de la population qui comprend maintenant le catalan.

Sur le plan de l'utilisation de la langue, le nombre de Catalans parlant le catalan a beaucoup changé. Il est passé, en 1975, du niveau de 50 % de la population qui parlait le catalan et il est arrivé, en 1986, à 64 %. Il est rendu, en 1994, au niveau de 70 %.

Mais tout ceci appartient déjà aux siècles passés. À l'orée du XX^e siècle, l'ère de la communication comme on dit, la Catalogne doit se doter de nouveaux outils pour entrer de plain-pied dans le nouvel environnement de la communication.

L'essor de la communication et de l'informatique est en passe de créer un nouveau secteur, un macrosecteur rassemblant la téléphonie, les télécommunications, les postes, la télévision, l'édition, la production visuelle, les jeux vidéo et les logiciels. L'avant-garde de ce nouveau macrosecteur, les autoroutes de l'information, nous offre déjà de nouveaux services de communication. Nous sommes aux portes d'une révolution dans le monde de la communication, des loisirs et de la culture. De nouveaux services sont disponibles, il y a de nouveaux acteurs et, surtout, de nouveaux rapports se forment entre les acteurs en place. Tous ces changements dessinent un nouveau paysage de communication où rien ne sera plus pareil.

Alors, quels sont les défis que doit relever la langue catalane eu égard aux réseaux de télécommunications de l'avenir? Nous croyons, en premier lieu, qu'il nous faut être présents et être compétitifs dans ces nouveaux systèmes.

Tout comme elle a vaincu les difficultés politiques en 1983 et l'invasion des chaînes privées en 1990, notamment en augmentant sa présence sur diverses stations de radio et de télévision, la radio-télévision catalane doit s'adapter au temps et étendre son influence en se faisant une place importante dans l'avenir numérique. Ainsi, depuis le début de 1996, les stations de radio et les chaînes de télévision catalanes émettent par satellite dans toute l'Europe, et bientôt, je vous dis à la fin de l'année, nous arriverons en Amérique, probablement avec nos amis les Basques et les Galiciens, tous ensemble pour provoquer une meilleure puissance.

La mission de normalisation linguistique et de cohésion sociale de la Corporation catalane de la radio et de la télévision demeure valable dans le nouveau paysage dont nous parlions plus haut. Dans les années 80, l'important était de créer une télévision catalane, c'est-à-dire un outil de normalisation linguistique; aujourd'hui, à l'ère de l'information, l'important est d'être présent à part entière, et en catalan, sur les autoroutes de l'information, et d'être présent également dans le domaine des nouvelles technologies de transmission par câble et par satellite.

Avec la radio et la télévision de Catalogne, nous fûmes pour la première fois présents dans tout l'espace de communication catalan. Désormais, les nouvelles technologies rendent notre présence possible dans le monde.

6. Clôture

6.1 *Conférencier catalan : M. Joan Pujals, ministre de la Culture du gouvernement autonome de la Catalogne et auparavant ministre de l'Éducation*

Monsieur le Ministre, Mesdames, Messieurs, Max Weber nous invite, en politique, à équilibrer l'éthique de la responsabilité avec l'éthique de la conviction. Ceci dit, je vous invite à établir un parallélisme avec le sujet de ce séminaire. Parlant toujours en termes de valeurs, si la politique consiste en la gestion des valeurs. Cependant, la «création», dans son sens le plus pur, n'existe pas, sinon qu'elle est, tout au plus, réélaboration et combinaison de ce qui existe déjà, accompagnée - dans le meilleur des cas - d'une étincelle de création. Nous pouvons donc en déduire que la création des valeurs implique, tout comme en politique, le besoin de savoir combiner l'éthique de la responsabilité avec l'éthique de la conviction.

En forgeant des nouvelles valeurs, les créateurs culturels s'inspirent du souffle de la conviction, mais cela n'empêche pas qu'ils doivent aussi rendre hommage à la culture accumulée et, concrètement, qu'ils doivent assumer la pleine responsabilité de la langue. Tous les créateurs culturels en ont besoin, bien qu'eux-mêmes ne l'aient pas créée : même les plus grands génies littéraires, ou les principaux forgeurs de nouvelles formes linguistiques - je pense à Cicéron pour le latin classique, à Dante pour l'italien, à Ramon Lulle pour le catalan, à Bossuet («ce Michel-Ange de notre langue» comme dit Lamartine) pour le français - ont eu une bien maigre contribution en comparaison avec les flots profonds de leur langue respective. C'est que la langue est une création collective qui déborde les capacités de quiconque, tout illustre qu'il soit. Un génie solitaire, reclus dans sa tour d'ivoire, peut redécouvrir par lui-même les théorèmes de Pythagore, de Bernouille ou de Newton, mais ne sera jamais à même de réinventer le français ou le catalan.

Un intellectuel si corrosivement innovateur comme Nietzsche ne peut que reconnaître, bien malgré lui, que la conviction, la création, passent par la pleine prise en charge de la langue. Il écrit dans *le Gai Savoir* :

«Il y a quelque chose qui me coûte et ne cesse de me coûter les plus grands efforts : comprendre qu'il est beaucoup plus important de savoir comment s'appellent les choses que ce qu'elles sont. La croyance en la réputation, au nom, en l'apparence, en la valeur, au poids et à la mesure habituels d'une chose - qui à l'origine fut un fait erroné et arbitraire qui couvrit la chose d'un revêtement tout à fait étranger à sa nature et même à son épiderme - la croyance en tout ça dis-je, transmise de génération en génération, s'est transformée en corps de cette chose, solidaire dans un certain sens de sa croissance la plus intime : l'apparence primitive finit toujours par se convertir en l'essence agissant en tant que telle. Folie que celle de prétendre qu'il suffirait de dénoncer cette origine, ce voile nébuleux de l'illusion pour annihiler ce monde que nous considérons essentiel et que

nous appelons "réalité"! Nous ne pouvons annihiler qu'en tant que créateurs! Mais n'oublions néanmoins pas ceci : qu'il suffit de créer des nouveaux noms, des nouvelles valorisations et vraisemblances pour créer à la longue des "choses" nouvelles».

J'ai présenté déjà les prémisses de ma petite contribution à ce débat : la première voulait attirer votre attention sur la symétrie entre politique et création culturelle, en insistant sur la dialectique entre l'éthique de la conviction et celle de la responsabilité. La seconde prémisses établissait que la création culturelle exige inéluctablement d'être responsable de la langue. Il ne nous reste donc plus qu'à établir la conclusion logique : la politique doit se rendre pleinement responsable de la langue.

Au cours de la seconde moitié du XVII^e siècle naquirent les premières institutions d'État consacrées à la protection de la culture. Tout au long du XIX^e siècle, et en général jusqu'à 1914, ces institutions s'efforcèrent d'endiguer le flot des mouvements culturels liés à l'esprit moderne : elles se régirent par une «responsabilité» viciée par une conviction anti-démocratique et anti-libérale. Des tensions de l'entre-deux guerres naquirent les totalitarismes les plus épouvantables de l'Histoire - qui tentèrent d'imposer au monde de la culture - tout comme aux autres domaines - leurs convictions criminelles. Il faudra attendre jusqu'à 1959 - en plein foisonnement des valeurs post-matérialistes - pour que la France crée le ministère des Affaires Culturelles. Il s'agissait du premier État démocratique au monde qui consacrait monographiquement à la culture un organisme du plus haut niveau administratif qui, de surcroît, était dirigé par un intellectuel de prestige comme André Malraux. Justice était donc faite à l'attention que mérite l'union entre la responsabilité envers la préservation du patrimoine et la conviction que comporte l'encouragement à la création culturelle.

Un autre domaine fondamental était cependant encore orphelin : celui qui fonde en un seul tout le patrimoine et la création, la responsabilité et la conviction; celui qui se consacre au principal capital culturel collectif : la politique linguistique. L'honneur et la fierté d'avoir été les premiers à créer en 1961 un organisme de l'Administration consacré à la protection et à l'usage social de la langue, tel l'Office de la langue française, en sont revenu à vous, amis québécois.

Suite au rétablissement de la démocratie, la Catalogne s'inspira de ce projet, étant donné que nous partageons avec vous le même objectif : la récupération et la défense de notre identité nationale. Mesdames et Messieurs, je vous remercie de votre attention.

6.2 Conférencier québécois : M. Sylvain Simard, ministre des Relations internationales du Québec

Monsieur le Ministre, Monsieur Gaulin, député de Taschereau, Monsieur Laporte, député d'Outremont, Mesdames et Messieurs. Je voudrais saluer, d'ailleurs, parmi nous — et le symbole est important — la présence de M^{me} Corinne Côté-Lévesque, qui nous

fait l'honneur d'assister à ce colloque. Je dis le symbole est important, puisque si cette amitié existe concrètement entre la Catalogne et le Québec, c'est que d'autres avant nous y ont contribué; d'autres hommes politiques, d'autres femmes qui, depuis 30 ans, ont permis à ces parcours de se rapprocher, à ces parallèles de se rapprocher de plus en plus.

Mon emploi du temps ne m'a pas permis d'assister entièrement à vos débats ce matin, mais – c'est le privilège des ministres – j'ai pu prendre connaissance de la plupart des textes avant tout le monde. Je vais donc essayer de tirer quelques conclusions avant même que vous n'ayez terminé vos débats, et je m'excuse auprès de celles et de ceux qui doivent terminer, tout à l'heure, par leurs interventions, ce colloque.

Ce séminaire avait pour objectif d'établir des comparaisons entre le Québec et la Catalogne. Il y a des similitudes qui sautent aux yeux, mais les conférences de ce matin ont aussi permis de prendre connaissance, de prendre conscience, des caractères originaux de la situation catalane par rapport à la situation québécoise. Rappelons certaines des similitudes : la Catalogne et le Québec vivent, sur le plan de la langue, une situation semblable. Le catalan est minoritaire en Europe, le français l'est en Amérique. Je crois que le président Pujol et le premier ministre Bouchard ont beaucoup souligné cet aspect de similitude ce matin. Les deux États partagent la même volonté politique de faire du catalan et du français, la langue officielle sur leurs territoires respectifs.

Ainsi, tout comme le Québec a adopté, en 1977, la *Charte de la langue française*, la Catalogne a adopté, en 1983, la *Loi de la normalisation linguistique* qui fait du catalan la langue officielle, au même titre que le castillan. À l'instar de la langue française au Québec, le catalan est la langue de l'Administration, de la justice, de l'enseignement et des moyens de communication.

Comme la littérature et la langue sont intimement liées, l'une ne pouvant exister sans l'autre, le premier sujet portait sur la création littéraire. André Gaulin, qui consacre maintenant sa vie à la politique, a été — et reste, j'en suis convaincu — d'abord un professeur de littérature française. Il nous a bien fait comprendre, pour nous Québécois, ce lien intime entre la naissance, l'expansion, la connaissance, le développement du français et la naissance d'une littérature nationale.

M. Oriol Pi de Cabanyes, directeur de l'Institut des lettres catalanes, a fait valoir que la vitalité de la société catalane et de son économie fut intimement liée à la vitalité de sa langue et de sa littérature, des origines de celles-ci, au VIII^e siècle, jusqu'à nos jours. Le conférencier a fait remarquer combien il est important d'avoir des échanges avec d'autres cultures, ce que permet la traduction littéraire. C'est une opinion, d'ailleurs, à laquelle je souscris entièrement, comme beaucoup de Québécois.

Le deuxième invité, le deuxième conférencier catalan, nous a parlé de la politique linguistique. Il a été présenté par Jean-Claude Corbeil, qui était sans doute le mieux placé

pour nous parler, aussi, de stratégie linguistique québécoise, puisqu'il était conseiller auprès du D^r Camille Laurin, que nous considérons, ici, affectueusement, comme le père de la *Charte de la langue française*, cette *Charte* qui est l'un des éléments essentiels de la politique — pas le seul élément mais un des éléments essentiels — de la politique linguistique du Québec et qui reste, encore aujourd'hui, le point de référence majeur dans l'évolution des débats linguistiques au Québec.

M. Miquel Reniu, directeur général de la politique linguistique catalane, a tracé un bilan de la politique linguistique qui a été mise en place en Catalogne depuis 1980, dans le but de rendre à la langue catalane le statut qui lui avait été longtemps refusé, et on sait dans quelles circonstances. Le conférencier a d'abord rappelé les grands principes sous-jacents à l'action du gouvernement catalan en matière de politique linguistique et les différentes étapes du processus d'aménagement linguistique. Il a ensuite fait état des résultats obtenus chez les principaux groupes-cibles. Il a insisté sur un aspect essentiel au développement de la langue catalane dans la société : l'élaboration et la mise en place du premier plan général de normalisation linguistique, qui ouvre la porte à la réforme de la loi linguistique de 1983, dont le but est d'étendre les actions de catalanisation à de nouveaux secteurs ou à des secteurs qui, jusqu'à présent, avaient été traités de façon insuffisante.

M. Reniu a enfin rappelé que le gouvernement catalan — et je pense que c'est important de le savoir — avait opté pour une politique linguistique progressive et participative visant à souder la société catalane en une seule communauté nationale et linguistique. Il a de plus fait état des nouveaux enjeux auxquels devra faire face la langue catalane dans le cadre des bouleversements qui se produisent dans le monde de l'économie et qui ne cessent d'avoir des retombées importantes pour les langues. Nous aussi, au Québec, évidemment, sommes préoccupés par les répercussions linguistiques de l'ouverture des marchés et de la mondialisation des communications, et nous sommes donc extrêmement sensibles aux préoccupations catalanes.

La troisième conférence portait sur l'école. Un grand spécialiste québécois en droit constitutionnel, le professeur José Woehrling a présenté le conférencier et pouvait très bien resituer le débat dans notre contexte. Les parallélismes ont leurs limites, on l'a bien compris, mais ils ont aussi leur importance pour comprendre les véritables enjeux. M. Arenas, qui est le chef du Service de l'engagement du catalan du ministère de l'Éducation, a exprimé l'avis que l'école sera catalane par la langue d'enseignement et par les contenus des programmes tout en privilégiant un apprentissage poussé du castillan. À ce propos, je veux mentionner qu'il y a ici similitude aussi dans les choix quant à favoriser le multilinguisme, le plurilinguisme. En effet, nous ne pourrions être présents dans les grandes tribunes internationales, nous ne pourrions voir nos langues obtenir la possibilité d'avoir droit de cité, si nous ne sommes pas des partisans résolus du plurilinguisme, c'est-à-dire de la présence d'autres langues que l'anglais hégémonique qui, souvent, devient la langue déterminante des organismes internationaux, que ce soit la Communauté européenne, que ce soient des instances des Nations unies, que ce soit

l'UNESCO. Il faut partout insister pour que plusieurs langues soient utilisées, que plusieurs langues soient étudiées par les élèves, pour que le monde soit un monde de diversité et ne soit pas réduit à l'uniformité de langues hégémoniques. Je pense que, là-dessus, Catalans et Québécois ont des points de vue largement similaires et concordants.

Vous avez entendu M. Jordi Vilajoana nous parler des questions de télécommunications et de télévision. Il a été présenté par la sous-ministre à la Culture et aux Communications, M^{me} Martine Tremblay, et je pense qu'ils ont été à même de nous mettre face aux grands défis qui ont été les nôtres depuis 30 ans, que nous avons su relever, mais qui sont d'une complexité telle, aujourd'hui, que nous devons faire appel à d'autres peuples, à d'autres pays pour les résoudre en coopération avec la France et au sein de la Francophonie, mais également en collaboration avec les peuples amis, comme le peuple catalan; et je pense que les défis que vont poser les inforoutes, les autoroutes de l'information, au cours des prochaines années sont des défis que nous sommes certainement capables de relever, mais qui sont imposants. Dans le fond, la nécessité de les relever va conditionner la qualité de notre culture et, donc, de notre langue, au cours des décennies à venir.

Pour conclure, je dirais que les objectifs des organisateurs me semblent déjà en voie d'être atteints. Les Québécois ont pu apprendre qu'un autre peuple, en Europe, vit une situation qui, à certains égards, se rapproche de la leur. Nous avons surtout pu nous rendre compte que les intérêts que nous partageons et les défis auxquels nous devons faire face invitent, tout naturellement, je dirais, les Catalans et les Québécois à travailler en commun, et je suis sûr que nous le ferons. Merci, Monsieur le Ministre.

Conseil de la langue française
800, place D'Youville, 13^e étage
Québec (Québec)
G1R 3P4
Tél. : (418) 643-2740

Bureau de Montréal
1200, avenue McGill College
Bureau 2200
Montréal (Québec)
H3B 4J8
Tél. : (514) 873-2285



Gouvernement du Québec
**Conseil de la
langue française**